



**MINISTÈRE DES ARMÉES**

**COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE**

**SESSION 2016-2017**

**Les cadets de la Défense : un nouvel élan.**

**RAPPORT  
DU  
GROUPE DE TRAVAIL**



## **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL**

### **« AXES DE RÉFLEXION »**

#### **Rappel du sujet**

Le dispositif des cadets de la défense a été créé en 2008, dans le cadre d'un partenariat décentralisé avec l'Éducation nationale. Ce programme s'étend tout le long d'une année scolaire au cours de laquelle des jeunes de classe de 3ème suivent des activités de formation et de sensibilisation au domaine militaire au sein d'une unité proche de chez eux, encadrés par des militaires, des réservistes et des professeurs de l'Éducation nationale.

En 2016, 14 centres, ouverts sur tout le territoire et en outre-mer, accueillent au total près de 400 cadets. Le retour d'expérience est généralement positif : engouement des participants et demande excédant l'offre. Aussi, fort de ce constat et même si le coût de ce dispositif est indéniable, il mérite, dans le contexte actuel, d'être développé selon deux axes : accroissement du nombre de centres et continuité de l'offre de façon à organiser un *continuum* avec les préparations militaires.

## AXES DE RÉFLEXION DU GROUPE DE TRAVAIL

**Le groupe fait le constat que le dispositif actuel des cadets de la défense est certes très attractif, mais reste encore trop confidentiel et rencontre de nombreux obstacles à son développement.**

Tout d'abord, le dispositif subit la concurrence d'autres programmes, destinés au même public de jeunes de 14 à 16 ans. On peut évoquer ici les classes de défense et de sécurité globale (CDSG) ou les cadets, plus anciens et plus réputés, du bataillon des marins-pompiers de Marseille et de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Par ailleurs d'autres institutions disposent de « cadets » à l'image de la Gendarmerie ou de la Police nationale (« cadets de la République »). Or l'homonymie peut brouiller le message dans la mesure où ces dispositifs visent un public différent de celui des cadets de la Défense, public plus âgé puisqu'il s'agit d'y opérer une présélection à l'engagement.

Enfin, le groupe a constaté que les centres des cadets de la défense actuellement existants sont globalement peu soutenus par les acteurs institutionnels qui voulaient les porter, à savoir le ministère des Armées et celui de l'éducation nationale. Aussi - et cette situation est dommageable à terme - les centres de cadets demeurent souvent le produit de volontés individuelles et acharnées, et de la coopération volontaire d'un établissement scolaire et d'une unité militaire qui organisent et financent sur leurs ressources propres leur centre de cadets de la défense. Faute d'un relais institutionnel, des centres ont déjà dû être fermés parce que ces volontés individuelles venaient à manquer à la suite de mutations ou de départs en retraite.

Le groupe de travail a voulu pallier ces difficultés pour donner aux « cadets de la défense » les moyens de se développer et de prendre toute sa place aux côtés des autres dispositifs destinés à la jeunesse. Il a ainsi défini **un dispositif de Cadets de la défense rénové, dit des « cadets de la défense nouvelle génération » (cadets NG), intégré dans le parcours citoyen des jeunes Français et s'appuyant sur les objectifs fondamentaux** déjà définis par le groupe de travail de la CAJ (2005- 2007) et repris dans le plan égalité des chances (PEC), à savoir : transmettre les valeurs de citoyenneté, faire acquérir un savoir-être et une éthique civiques, mieux faire connaître la communauté de défense qui incarne ces valeurs et cette éthique et rendre plus lisibles les métiers de la Défense aux plus jeunes. Ces fondamentaux restant inchangés, **le groupe de travail s'est donc plutôt concentré sur les éléments de sécurisation et de pérennisation de ce dispositif rénové, en veillant à rester pragmatique et réaliste :**

- La sécurisation passe d'abord par une **harmonisation nationale des programmes**, des moyens et du cadre juridique, tout en en laissant des **marges de liberté en local** en fonction des ressources disponibles.
- Le développement des cadets NG, pour qu'il soit pérenne, se doit ensuite d'être mesuré, mais effectué dans un cadre précis qui est aussi celui du PEC. Il s'agit de viser un public :
  - **de 3 000 jeunes par an, âgés de 14 à 16 ans,**

- issus des collèges et des lycées de l'enseignement général et professionnel pour assurer un **objectif de mixité sociale**,
- composés en nombre égal de filles et de garçons pour assurer un objectif de **parité**,
- répartis le plus uniformément possible en métropole et en outre-mer pour assurer un objectif **d'égalité des territoires**. Pour ce dernier point, le groupe souhaite la création **d'au moins un centre de cadets par base de défense**.

Le groupe a travaillé sur tous les exemples de dispositifs de cadets, notamment étrangers, britannique et canadien, afin d'en comprendre les finalités et les enjeux, pour s'en inspirer au besoin. Il a aussi audité des responsables de centres et un délégué militaire départemental pour comprendre ce qui, en local, fait le succès de certains centres et quelles évolutions sont imaginées.

## MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

### Présidente :

Ministère de l'Enseignement supérieur  
de la recherche et de l'innovation

Corine BOUTEILLE

### Rapporteurs :

État-major des armées

Commissaire principal Jean-Paul S

FNASOR

Maître principal (R) Philippe COGAN

### Secrétaire :

Armée de l'air

Lieutenant (R) Jean-Philippe B

---

ATD QUART Monde

Jean-Michel ANCIAUX

CNEF

Jérôme BESNARD

DGA

Ingénieur en chef de 2<sup>ème</sup> classe Xavier B

UNOR

Sébastien CABARET

FNASOR

Second maître (R) Adrien CHEVALIER

Gendarmerie Nationale

Lieutenant-colonel Franck C

ANAJ-IHEDN

Tiffany CULANG

Fondation d'Auteuil

Florent de BAZELAIRE de LESSEUX

MET-UNI

Lieutenant (R) Gonzague de CHANTERAC

FAGE

Jean-Pascal CHARPENTIER

ANAJ-IHEDN

Charles-Édouard de GHAMENA

Armée de terre

Commandant Marie de L

ANAJ-IHEDN

Amaury de PILLOT de COLIGNY

MENESR

Florian de TROGOFF

Solidarité Défense

Bertrand DUNOYER de SEGONZAC

FORR/FOMS

Aspirant (R) Dimitri DEBORD

ANAJ-IHEDN

Lucie EULALIE

Marine

Capitaine de frégate (R) Eric E

Armée de l'air

Lieutenant (R) Olivier F

CFDT

Guillaume FUMANAL

Armée de terre

Capitaine François F de B

FNASOR	Second maître (R) Pierre HATTE
CFDT	Christophe HUGUEL
Fédération des clubs de défense	Lieutenant-colonel Alex KWACZEWSKI
FSCF	Colonel (R) Alain-Jean LAMIRAND
Ministère de l'Éducation nationale	Colonel (R) Yves LELOUP
CFDT	Caroline LELOUP-WERKOFF
Armée de l'air	Commandant (R) Gérard LESUR
Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation	Stéphanie LEU (lieutenant réserve citoyenne)
ACOMAR	Jean-Antoine MOLES
DSNJ	Lieutenant-colonel(R) Dominique M
	Colonel (R) Jean-Michel N
UNOR	Lieutenant de vaisseau (R) Nicolas PADBERG
Service Militaire Adapté	Capitaine Guillaume P
Police nationale	Commandant Emmanuel P
Gendarmerie nationale	Chef d'escadron Frédéric R
Armée de terre	Geoffroy SABLON du CORAIL
ANAJ-IHEDN	Morgane VILLERS

## CONTRIBUTIONS

### Remerciements

Madame Corine Bouteille, présidente du groupe de travail remercie les personnes suivantes qui ont prodigué leur soutien pour les travaux du groupe « cadets » :

**Le secrétariat général de la Commission Armées-Jeunesse et Le Colonel (R) Jean -Pierre CAYLA**, chargé de mission CAJ cadets qui a suivi les cadets depuis leur création

### Membres du groupe de travail :

**Le commissaire principal Jean-Paul S** rapporteur de groupe et rédacteur du rapport

**Madame Stéphanie LEU** pour son aimable relecture.

**Le commandant (R) LESUR** pour sa participation très suivie au GT cadets

**Le colonel (R) Yves LELOUP** pour sa présentation de camps de jeunes (Le Souvenir français) et sa contribution très synthétique à la rédaction de la fiche ministre.

### Personnes auditées :

**Adjudant-chef Laurent J**, responsable du centre des cadets de la défense du 40<sup>ème</sup> régiment de transmissions de Thionville.

**Colonel Erick L**, délégué militaire départemental du Var.

**Commandant (R) Gérard L**, responsable du centre des cadets de défense de la BA d'Évreux.

**Colonel Roger B, major Marcel W, caporal-chef Renaud M**, de la Brigade Sapeurs-Pompiers de Paris

### Personnes sollicitées :

**Lieutenant-colonel Fabrice E**, Directeur de la formation commune des Écoles militaires de Bourges.

**Commissaire de 1<sup>ère</sup> classe Sylvain J**, centre interarmées d'administration des opérations

**Lieutenant Fanny L** adjoint au chef des services de gestion synthèse de la BA 397 de Guyane.

**Major (R) Guy M**, école nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent.

**Adjudant-chef (R) SA**, responsable du centre « Cadets de la défense » du 3ème régiment de parachutistes d'infanterie de Marine de Carcassonne.

**Chef de bataillon Frédéric S**, officier supérieur adjoint de l'École du Génie d'Angers.

**Colonel (R) Alain TISSIER**, référent éducation nationale des forces armées des Antilles.

**Commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Yves GLAZ**, président de la Fédération des clubs de la Défense.

# SOMMAIRE

AXES DE RÉFLEXION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	3
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.....	5
CONTRIBUTIONS.....	7
SOMMAIRE .....	9
1. CONSTATS ET PROBLÉMATIQUE.....	11
A. Le dispositif actuel des « Cadets de la défense » .....	11
1) Objectifs .....	11
2) Programme .....	11
3) Partenaires .....	11
4) Organisation pratique et juridique.....	11
5) Nombre de centres cadets.....	12
6) Le gel du dispositif « Cadets de la défense » et la priorité portée aux classes défense et de sécurité globales (CDSG).....	12
7) Retour d'expérience des centres existants.....	13
B. Les autres dispositifs « cadets » ou équivalents. ....	14
1) Les dispositifs français :.....	14
2) Les dispositifs cadets étrangers. ....	15
C. Pourquoi vouloir relancer le dispositif des cadets de la défense ? .....	16
2. ANALYSE DES PISTES ÉTUDIÉES.....	18
A. Élargissement de la population ciblée par le dispositif des « Cadets de la défense de nouvelle génération ».....	18
B. Ouverture de nouveaux centres cadets. ....	18
C. Un programme plus précis, visant à intégrer des formations qualifiantes et valorisables, adapté à chaque centre.....	19
D. Le rôle des partenaires et organisation du dispositif rénové, uniformisé, encadré mais décentralisé.....	19
E. Les ressources humaines dédiées au dispositif rénové.....	21
F. Financement et analyse des coûts.....	21

3. SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS.....	23
A. Un programme « cadets » uniformisé au plan national mais qui laisse la liberté de choix aux centres parmi toutes les options possibles :.....	23
B. Le portage juridique. ....	23
C. Évolutions et fonctionnement des centres « cadets ». ....	24
D. Contact et communication.....	24
 ANNEXES .....	 25
ANNEXE n°1 – Fiche « Retour d’expérience des centres existants ».....	25
ANNEXE n°2 – Fiche « Le cursus de formation professionnelle des cadets de la BSPP : les JSP ». 27	
ANNEXE n°3 – Fiche « Le dispositif cadets-pompiers de Marseille ». ....	30
ANNEXE n°4 – Fiche « le modèle des <i>British cadets</i> ».....	32
ANNEXE n°5 – Fiche « les cadets de la Défense Canadiens» .....	34
ANNEXE n°6 – Fiche « Une association loi 1901 pour le dispositif cadet ?» .....	36
ANNEXE n°7 – Fiche « Le soutien de la fédération des clubs de la défense au dispositif des cadets de la défense» .....	38
ANNEXE n°8 – Fiche « Les coûts du dispositif des cadets de la défense».....	42
ANNEXE n°9 – Fiche « La taxe d’apprentissage / Association loi de 1901» .....	45
ANNEXE n°11 – Fiche « Actions à mener et solutions génériques pour la création d’un centre de Cadets de la défense» .....	47
ANNEXE n°12 – Fiche « Témoignages de cadets de la Défense» .....	51
ANNEXE n° 13 : Textes .....	54
 LISTE DES RÉCENTS TRAVAUX PUBLIÉS .....	 55

# 1. CONSTATS ET PROBLÉMATIQUE

## A. Le dispositif actuel des « Cadets de la défense »

### 1) Objectifs

Le dispositif des cadets de la défense est l'une des composantes du plan égalité des chances (PEC) créé en 2008 par le ministère de la Défense. Les objectifs du dispositif des cadets de la défense sont donc partagés avec le PEC, il s'agit de :

- **développer les valeurs de citoyenneté,**
- **mieux faire connaître la communauté de défense,**
- **rendre plus accessibles les métiers de la défense aux jeunes et plus particulièrement à ceux issus de milieux modestes.**

Plus spécifiquement, la composante cadets du PEC contribue au parcours citoyen des jeunes Français et vise **l'enseignement d'un savoir-être, de l'éthique civique et des valeurs républicaines** incarnées par les armées. Ce dispositif s'adresse aux collégiens de classe de 3<sup>ème</sup> et est **adossé à l'éducation nationale**.

Ce dispositif est similaire à d'autres dispositifs cadets qui visent les mêmes objectifs d'apprentissage du civisme et des valeurs de citoyenneté.

### 2) Programme

Le programme couvre **une année scolaire**, de septembre à juillet, et s'articule autour **d'activités éducatives, culturelles, mémorielles, ludiques, sportives et citoyennes constituant une formation civique et une sensibilisation à la défense ainsi qu'au milieu militaire**.

Ces activités se déroulent pendant quatorze demi-journées, le mercredi ou le samedi et se concluent par un camp d'été de cinq jours (rapport de la CAJ 2005 - 2007).

### 3) Partenaires

**Le dispositif des cadets de la défense lie les ministères des Armées et de l'Éducation nationale**. Les centres cadets sont ainsi accueillis au sein des unités militaires qui prennent en charge l'organisation des activités sportives et d'immersion en milieu militaire. L'éducation nationale assure pour sa part le recrutement de cadets jeunes gens issus des établissements de l'enseignement secondaire général volontaires pour entrer dans ce dispositif.

### 4) Organisation pratique et juridique

Sur le plan juridique, le dispositif des cadets de la défense s'appuie sur **une convention signée entre, d'une part, les commandants de la formation militaire** abritant le centre des cadets et, d'autre part, les recteurs d'académie. **Les chefs d'établissements scolaires** veillent aux procédures de sélection des élèves.

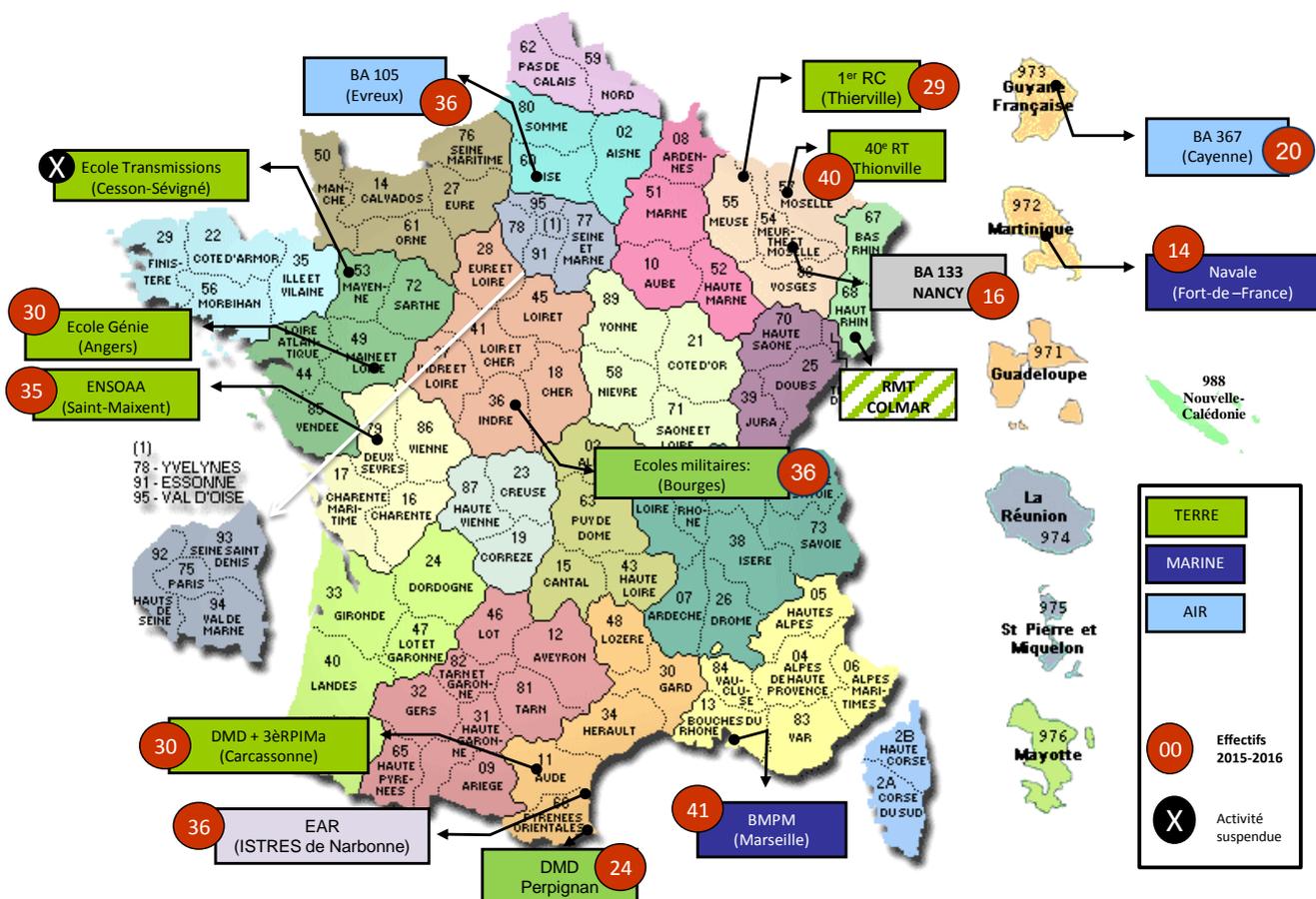
La **couverture assurantielle** est réalisée au moyen d'une adhésion aux Clubs sportifs et artistiques de la défense (CSAD) affiliés à la **fédération des clubs de la défense (FCD)**.

L'encadrement est assuré par un **enseignant « référent »** issu de l'établissement scolaire et des militaires de l'unité dans laquelle le centre des cadets est implanté. L'unité fournit un **responsable de centre** assisté par des encadrants militaires permanents ou occasionnels, d'active ou réservistes. Le nombre de ces militaires est variable. En raison du rythme soutenu des unités, les militaires d'active sont généralement minoritaires ; le recours au personnel de réserve étant plus fréquent. Cet encadrement militaire est pris sur la ressource « RH » de la formation, dans la mesure où il n'y a pas de ressources « RH » dédiée aux centres des cadets.

Le responsable du centre et le(s) professeur(s) référent(s) déterminent le contenu pédagogique des activités du centre des cadets, ensuite validés par le chef d'établissement scolaire et le chef de corps.

### 5) Nombre de centres cadets

Au 1<sup>er</sup> novembre 2016, on comptait 350 cadets dans 14 centres des cadets de la défense.



### 6) Le gel du dispositif « Cadets de la défense » et la priorité portée aux classes défense et de sécurité globales (CDSG)

En 2011, le cabinet du ministre décide le gel du dispositif cadets en raison du développement des CDSG. Or, les deux concepts sont différents. Alors que les CDSG dépendent de l'éducation nationale, les cadets dépendent du ministère des Armées. Alors que les CDSG sont pensées comme une initiation à la défense et à la sécurité, les cadets répondent au besoin d'engagement des jeunes. L'un ne peut donc se substituer à l'autre. **Ces dispositifs doivent être complémentaires et non concurrents.**

Le rapport parlementaire sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense (Marianne Dubois et Joachim Pueyo, 2016) regrette l'absence totale de pilotage national et de crédits dédiés pour le dispositif cadets, dont le rapport loue d'ailleurs l'intérêt et le succès.

#### **7) Retour d'expérience des centres existants**

**Les points positifs** : l'avis est unanime. L'ensemble des participants au programme, qu'ils soient directement formateurs et investis dans le fonctionnement des centres actuels ou enseignants des établissements scolaires des jeunes cadets, constate une évolution extrêmement positive des jeunes, à la fois dans leur comportement et dans leurs résultats scolaires. Les jeunes s'y épanouissent, développent leur goût de l'effort, apprennent à prendre des engagements et à les tenir sur une longue durée. Les formateurs insistent sur le fait que cet apprentissage facilite l'insertion sociale et l'employabilité des jeunes tout en permettant de les rattraper face au risque de décrochage scolaire. Enfin, chez de nombreux jeunes passés par cette expérience de cadets, on note une volonté marquée de se rapprocher de la défense (1); ce qui se concrétise notamment par des inscriptions dans les lycées militaires, ainsi que par la participation aux préparations militaires.

**Les points perfectibles** : plusieurs centres évoquent le manque de temps pour réaliser le programme prévu. Aussi, certains lancent la piste d'une majoration du volume horaire disponible, par exemple en augmentant le nombre de séances du mercredi après-midi, ou en utilisant la journée entière du mercredi, voire en créant un cursus sur deux années.

Enfin, mais c'est là un point finalement très positif, l'ensemble des centres regrette de ne pas pouvoir satisfaire la demande, tant les volontaires sont nombreux pour suivre le programme des cadets. **En conclusion**, il y aurait matière à combler ces deux lacunes **en augmentant à la fois le nombre de centres cadets et leurs capacités d'accueil.**

Cf. annexe 1 : fiche « Retour d'expérience des centres existants »
--

## **B. Les autres dispositifs « cadets » ou équivalents.**

### **1) Les dispositifs français :**

#### ▪ Cadets de la gendarmerie :

Le dispositif cadet de la gendarmerie a été mis en place à la rentrée scolaire 2009. Aujourd'hui les cadets de la gendarmerie sont présents dans trois départements. L'Isère accueille deux sections, chacune en partenariat avec un lycée référent : l'une sur l'agglomération grenobloise, la seconde dans le nord du département.

En février 2015, un centre a ouvert en Haute-Savoie sur le secteur de La Cluse. A la rentrée 2016, c'est en Meurthe et Moselle (secteur Villers et Nancy) que le dernier des centres cadets de la gendarmerie a ouvert.

Pour devenir cadet de la gendarmerie, il faut être **âgé de 16 à 21 ans et être scolarisé dans un des établissements scolaires de référence**. A l'issue de la formation les élèves obtiennent le **brevet des cadets**. Les mieux classés sont prioritaires pour s'inscrire en **préparation militaire gendarmerie**.

#### ▪ Les dispositifs « sapeurs-pompiers militaires».

Les **dispositifs de cadets ouverts au sein des brigades de sapeurs-pompiers professionnels** sont particulièrement réputés et attractifs. Aussi le groupe s'est tout particulièrement intéressé aux **cadets-pompiers de Marseille** et aux **jeunes sapeurs-pompiers de Paris (JSPP)**.

Ces deux dispositifs, détaillés en annexe, s'adressent à **des jeunes de 14 à 16 ans, de la même tranche d'âge que celle des cadets de la Défense. Leurs objectifs sont en partie communs, en contribuant à la cohésion sociale et à la transmission des valeurs civiques et citoyennes.**

Ces deux dispositifs de sapeurs et marins pompiers sont des préparations de sapeurs-pompiers qui ont des objectifs particuliers et singuliers, comme celui de faciliter les interventions dans des quartiers difficiles en faisant se rencontrer les jeunes issus des quartiers en difficultés avec les institutions de la République chargées de les protéger. De la même façon, ces deux cursus s'inscrivent, et plus explicitement encore dans le cadre des JSPP, dans un parcours de **pré-recrutement avec la possibilité donnée aux cadets qui en ont les aptitudes de poursuivre un cursus de spécialisation, pouvant déboucher sur un engagement**. Enfin ces deux dispositifs, en raison de la spécificité des unités qui les supportent, offrent des formations qualifiantes et diplômantes, reconnues par l'État, dans le domaine du secourisme et de la prévention des risques.

Le groupe a principalement retenu de ces programmes l'idée d'intégrer dans le parcours des cadets de la défense NG des formations qualifiantes et trouver **des sources de financement non budgétaires**.

Cf. annexe 2 : fiche « *le cursus de formation professionnel de la BSPP : les « JSPP »* »

Cf. annexe 3 : fiche « *le dispositif cadets-pompiers de Marseille* »

- Les cadets de la Police nationale : « les cadets de la république ».

Malgré leur dénomination de cadets, **les cadets de la République n'ont pas les mêmes objectifs que les cadets de la défense**, ni ne s'adressent au même public. La préparation concerne en effet les 18-30 ans, se déroule sur un an et est rémunérée. L'année s'effectue par alternance de formations académiques en lycée professionnel et de formations pré-professionnalisantes en école de police et en unité de police sous forme de stages. Cette scolarité débouche ensuite sur un contrat d'adjoint de sécurité (contrat précaire de 5 ans maximum) et la possibilité de se préparer au concours de gardien de la paix. Compte tenu de la grande différence de cibles et d'objectifs avec les cadets de la défense, **l'étude de ce dispositif n'a pas permis d'alimenter positivement la réflexion.**

## 2) Les dispositifs cadets étrangers.

- Royaume Uni :

Le dispositif britannique des cadets se distingue du dispositif français en ce qu'il est un **dispositif historique de préparation militaire de la jeunesse**. Bien qu'il ait évolué en raison de la modification des besoins de défense, il reste très marqué par sa « militarisation » : il a pour but de donner **une culture de la discipline militaire, de ses valeurs, de donner le sens des responsabilités, de la persévérance et de la solidarité.**

Malgré le lien à la défense et la dispense d'un enseignement de valeurs civiques, ce dispositif **a peu de points communs avec le dispositif français**. Il est très ancré dans la culture britannique, d'où ses effectifs très importants : 43 000 jeunes, garçons et filles, à partir de 12/13 ans participent à ce dispositif. Son cursus est sanctionné par la délivrance d'un **certificat de compétences, véritable supplément de diplômes pour l'insertion professionnelle.**

En bref :

- Organisation : organisation de jeunesse reconnue; rattachement des centres à des écoles et institutions privées (*Academy*) et/ou publiques, eux-mêmes rattachés à l'une des armes ;
- Encadrement militaire ;
- Financement : subventions publiques via le ministère de la défense et l'armée britannique pour une part ; financement autonome des centres très encouragé.
- Objectif : acquisition de compétences militaires et développement de savoirs et compétences culturelles, musicales et sportives - transmissions de valeurs utiles à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes (sens des responsabilités, de la compétition et du leadership, persévérance, entraide et solidarité).

Cf. annexe 4 : fiche « <i>le modèle des British Cadets</i> »
--

- Canada :

Le dispositif canadien partage avec celui des cadets britanniques son caractère historique d'organisation de jeunesse adossé à la défense. Néanmoins les enseignements dispensés **évoluent davantage vers la défense de l'environnement et des paysages (patriotisme environnemental).**

Créé en 1862, **ouverts aux jeunes âgés de 12 à 18 ans**, le dispositif canadien dispense un programme axé sur le sport, l'environnement et la vie dans la nature, vécu dans un style militaire, pour **développer des compétences « techniques » inspirées du scoutisme** : lectures de cartes et boussoles, apprentissages de la technologie GPS, course d'orientation, premiers soins, escalade, canoë et kayak, randonnée pédestre.

Le programme des cadets est **parrainé par le ministère de la défense nationale (MDN)** en partenariat avec trois organisations civiles : la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, la Ligue navale du Canada, et la Ligue des cadets de l'Air du Canada. **Les cours et les activités sont organisés par les officiers du Cadre des instructeurs de cadets (CIC)**, qui sont responsables de la supervision, de la sécurité et de l'administration du programme des cadets. Il s'agit de **membres de la réserve des forces armées canadiennes, dûment formés et qui consacrent leur temps libre au programme.**

Actuellement, un **effort de modernisation est mené pour rendre encore plus attractif ce dispositif** avec des ambitions réaffirmées. Les programmes des rangers juniors canadiens (RJC) et des cadets ont pour objectif de faire passer le nombre de cadets de 52.890 à 70.000, et de promouvoir la pratique de sport et de bonne hygiène de vie. Ce dispositif devient ainsi progressivement une **composante clé de la politique de santé nationale.**

L'encadrement des cadets fait l'objet d'une véritable spécialisation professionnelle (les cadres instructeurs de cadets) qui illustre l'importance donnée à ce **programme d'encadrement et de formation civique des cadets.**

En bref :

- Devise : « Tant vaut la sève, vaut l'érable ».
- Public : 52.890 garçons et filles (2016) âgés de 12 à 18 ans de tous milieux et toutes origines (objectif : 70.000).
- Organisation : environ 1200 unités de cadets situés sur tout le territoire (écoles, centres communautaires, églises, manèges militaires) et rattachés à l'une des armes.
- Coût : 2.800 € / cadet / an.
- Financement public par le ministère de la défense nationale et les forces armées en lien avec des parrains civils qui assurent également une partie de la logistique.
- Encadrement par des instructeurs de cadets, membres de la Réserve préalablement formés
- Outils : activités militaires, culturelles et sportives; camp d'été; commémorations.
- Objectif : présenter les métiers des forces armées canadiennes, lutter contre le décrochage scolaire et former des citoyens -> force physique, estime de soi, leadership, apprentissage de la collectivité, de la vie communautaire, du travail en équipe, de la tolérance et du sens civique.

Cf. annexe 5 : fiche « *les cadets de la défense canadiens* »

### **C. Pourquoi vouloir relancer le dispositif des cadets de la défense ?**

- La relance de ce dispositif s'inscrit au cœur de **plusieurs défis décisifs** pour la Nation. Il doit d'abord venir contribuer à **compenser auprès des jeunes la perte de contacts entre la Nation et sa défense** - particulièrement sensible depuis la

suspension du service national et la réduction ces dernières années de l’empreinte militaire sur le territoire. Il doit ensuite pouvoir contribuer à **lutter contre la remise en question des valeurs républicaines et de la laïcité** qui fragilise le lien social. Il s’agit enfin de **répondre à une demande forte de la société française**, spécialement depuis les attentats de 2015, de compréhension des enjeux de défense et de volonté d’engagement.

Aussi les cadets de la défense peuvent venir contribuer à **relever ces défis primordiaux** en insistant sur le **besoin de cohésion et de solidarité** entre générations, en **proposant aux jeunes un espace où s’engager et où comprendre ce que veut dire l’engagement** (discours du ministre de la défense sur la politique jeunesse prononcé le 15 mars 2016 pour les soixante ans de la CAJ), un espace également où apprendre à mieux connaître et défendre les valeurs de la République, en prenant exemple sur l’action de nos armées.

- Un dispositif rénové doit également permettre de **combler un espace-temps décisif au cœur de l’adolescence** et actuellement sans offre défense pour créer la possibilité d’un **parcours de citoyen et de volontaire long**. En effet le dispositif cadet actuel ne s’adresse qu’à des jeunes collégiens de classe de 3<sup>ème</sup>. Or les préparations militaires qui peuvent en constituer le prolongement ne sont accessibles qu’à partir de l’âge de 17 ans. Aussi le dispositif « cadets NG » doit être allongé et constituer le point de départ d’une **offre quasi-continue, visant à sensibiliser au plus tôt les jeunes à l’institution militaire**.

Par l’étude des dispositifs existant et l’analyse des forces et faiblesses des centres cadets actuellement en fonctionnement, le groupe de travail a creusé plusieurs pistes, **réalistes et concrètes d’évolutions possibles dont la mise en œuvre ne saurait être possible sans un fort soutien institutionnel**.

## 2. ANALYSE DES PISTES ÉTUDIÉES

### A. Élargissement de la population ciblée par le dispositif des « Cadets de la défense de nouvelle génération ».

Le groupe de travail propose l'extension du dispositif à tous les collégiens volontaires des classes de 3<sup>ème</sup> et aux lycéens des classes de seconde des lycées d'enseignement général et des établissements d'enseignement professionnel et technologique. Cette ouverture à des jeunes de 16 ans permet de réduire la « carence » entre les dispositifs « cadets » et les « préparations militaires ».

Néanmoins, comme le programme serait identique aux deux années, l'élève-cadet qui aurait suivi le programme au collège, ne serait pas admis à une nouvelle session « cadets ». En ce cas, il pourrait lui être proposé de **participer à l'encadrement des élèves-cadets de première année**, en servant d'intermédiaire entre les jeunes dont il est proche par l'âge et la culture, et l'encadrement militaire dont il aurait compris les attentes. Cependant, il faut laisser la liberté aux centres qui en ont les moyens de créer une formation sur deux ans en instaurant un grade marquant le passage entre les deux années.

### B. Ouverture de nouveaux centres cadets.

L'objectif des « 3000 cadets » impose d'ouvrir de nouveaux centres cadets, c'est-à-dire de mobiliser de nouvelles unités militaires. Le groupe a estimé qu'un centre par base de défense métropolitaine et d'outre-mer (hypothèse d'un nombre de base de défense constant) constitue un objectif minimal. Les bases de défense les plus importantes pourraient faire vivre deux centres cadets. Mais il reste évident que ces implantations sont à étudier au cas par cas en tenant compte de la concurrence éventuelle d'autres dispositifs « jeunesse » et de la population de jeunes intéressés.

Cartographie des bases de défenses

Source : intradef



Afin de pallier le manque d'unités militaires hors gendarmerie dans certaines zones du territoire national (**les zones à faible implantation militaire**), la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) pourrait **susciter auprès des délégués militaires départementaux des initiatives pour créer des centres cadets en s'appuyant sur le tissu associatif existant, animés avec du personnel de réserve de recrutement local, utilisant des installations scolaires et sportives des collectivités locales**. Dans ce cas précis, il est souhaitable que le séjour en camp, lequel clôt l'année, soit effectué en commun avec un centre des cadets « classiques », adossé à une unité militaire. Au cœur de ces zones à faible implantation militaire, il pourrait également, au besoin, être fait appel à des brigades de gendarmerie volontaires pour soutenir l'action de ces centres cadets non adossés à une unité. La constitution de tels centres en désert militaire devrait permettre **d'assurer l'égalité des territoires à la participation de ce dispositif**.

**Cependant, afin d'assurer la montée en puissance du nouveau dispositif, la priorité doit être donnée dans un premier temps aux centres en base de défense adossés aux unités militaires.**

### **C. Un programme plus précis, visant à intégrer des formations qualifiantes et valorisables, adapté à chaque centre.**

Tout en gardant le cadre actuel en termes de rythme, de calendriers et d'objectifs, le groupe suggère que les programmes arrêtés par les autorités militaires (le chef de centre) et scolaires (le professeur référent) intègrent autant que possible des **formations qualifiantes et diplômantes, notamment dans le domaine du secourisme/sauvetage et de la prévention des risques pour valoriser le parcours « cadets » et, si possible, fournir des arguments à la recherche de financements extérieurs**. Le choix des formations délivrées doit cependant demeurer de la compétence des centres en fonction des offres et ressources locales (réservistes formateurs...), mais aussi des contraintes spécifiques (temps et coûts).

Une **formation à l'encadrement (BAFA...)** des anciens cadets est également à rechercher. Les armées pourraient ainsi valoriser l'expérience de ces cadets, titulaires du BAFA. Ces derniers pouvant alors devenir encadrants lors d'une deuxième année, en bénéficiant, par exemple de la priorité lors du recrutement des moniteurs saisonniers des colonies de vacances de l'IGeSA.

La formation des cadets de la défense doit également se voir sanctionnée par un **diplôme** remis aux élèves-cadets ayant satisfait aux attendus (assiduité, comportement...). Il serait ici aussi souhaitable que l'obtention de ce diplôme octroie quelques avantages, telle une priorité d'inscription aux préparations militaires, et une **prise en compte au titre de la note de vie scolaire**.

### **D. Le rôle des partenaires et organisation du dispositif rénové, uniformisé, encadré mais décentralisé.**

**Les programmes locaux devront désormais satisfaire aux objectifs nationaux** du dispositif et respecter le cadre général visant à uniformiser les parcours et intégrer notamment

des formations qualifiantes éligibles à des financements. Aussi le groupe souhaite que **le dispositif cadet NG soit piloté nationalement par la DSNJ** afin de l'inscrire dans le réseau « jeunesse et citoyenneté » créé fin 2016. Une **convention-cadre nationale conclue avec le ministère de l'éducation nationale** offrirait au dispositif une base juridique sur laquelle s'adosseraient **des conventions de niveau local** entre d'une part les centres de cadets et délégués militaires départementaux, et d'autre part les établissements scolaires et les académies.

Si ce cadrage national doit être renforcé pour viser à l'harmonisation du dispositif – et ce faisant à sa visibilité-, le groupe de travail a estimé que **les attributions des centres cadets et des établissements scolaires devaient rester inchangées par rapport à ce qui existe dans les centres actuellement en fonctionnement**. La définition concrète des programmes de formations et des activités doit rester à l'initiative partagée entre les différents acteurs militaires et scolaires intervenant directement durant l'année. Le recrutement des élèves cadets est pour sa part de la responsabilité des directeurs d'établissement qui veilleront à équilibrer le recrutement (origine sociale, géographique, parité) des cadets et s'assurer de la motivation des aspirants et de l'accord formel des titulaires de l'autorité parentale.

Le groupe a, par ailleurs, estimé nécessaire d'**associer systématiquement d'autres partenaires du niveau local**. En particulier, il demande une adhésion obligatoire des centres à la Fédération des clubs de la défense pour assurer une couverture complémentaire à celle de l'assurance scolaire, et bénéficier de moyens divers (transports en autocar...). En outre, la Fédération des clubs de la défense est aussi en mesure d'assurer le recueil de fonds provenant des dons, du mécénat, et de la taxe d'apprentissage, ici conditionnée à la mise en œuvre de formations qualifiantes par les centres. Par sa souplesse et la sécurité juridique qu'elle propose, **la FCD a vocation à être un partenaire** privilégié non conscrit à la couverture assurantielle, comme c'est le cas actuellement devant permettre aux centres de se développer.

À ce partenaire traditionnel destiné à prendre une importance décisive, il est souhaitable qu'**une association loi 1901 des cadets de la défense** associant centres cadets, le DSNJ et les associations de réservistes voie le jour, principalement à des fins de communication externe et interne. L'adossement du dispositif cadet à une telle association permettrait de/d' :

- **Associer au dispositif les associations de réservistes** qui pourraient rechercher parmi leurs membres et leurs réseaux des **profils spécifiques pour l'encadrement des élèves-cadets**.
- **Conduire des campagnes de publicité, animer un réseau social des Cadets** et des anciens cadets de la défense, **ou encore mettre en œuvre et coordonner des actions cadets à caractère national** (rassemblements, recherche de sponsors...).

L'association des entreprises partenaires de la défense ne doit pas être négligée car elle participe déjà au financement des cadets de la BSPP.

Cf. annexe 6 : fiche «*Une association loi 1901 pour le dispositif cadet ?* »

Cf. annexe 7 : fiche «*Soutien de la fédération des clubs de la défense au dispositif des cadets de la défense*».

## **E. Les ressources humaines dédiées au dispositif rénové.**

Le groupe de travail est favorable à la reconduction du dispositif actuel. L'encadrement est ainsi assuré par :

- **Un professeur référent de l'éducation nationale** qui pourrait être admis sur volontariat dans la réserve opérationnelle ou la réserve citoyenne pour valoriser le temps hors scolaire qu'il consacre aux activités des cadets.
- **Un chef de centre des cadets assisté par du personnel d'encadrement militaire** en nombre variable selon les activités conduites. Afin de ne pas constituer une charge difficilement supportable pour les unités militaires - ce qui mettrait le dispositif des cadets en danger-, **ces centres devraient fonctionner avec un maximum de réservistes** recrutés localement. Le coût de ce personnel doit être supporté par le DSNJ et non supporté par les droits ouverts au titre de l'unité.

## **F. Financement et analyse des coûts.**

L'actuel dispositif fait apparaître de grandes disparités entre centres, en raison des pratiques locales. Pour autant, les principaux postes de coûts et leur « poids » sont similaires. **Le coût actuel du cadet oscille entre 800 et 1000 €/cadet/an.**

Cf. annexe 8 : fiche « *les coûts du dispositif des cadets de la défense* ».

À structure de coûts constants, l'objectif d'une promotion de cadets de la défense nouvelle génération par base de défense (environ 55), avec un effectif total de 3 000 cadets est estimé entre 2 500 000 et 1 000 000 d'euros.

Les grands postes de dépenses sont :

- Poste RH (encadrement) = 50 à 70% du budget total.
- Alimentation.
- Habillement.
- Divers : assurance adhésion CSAD, transport, activités payantes (visites), matériel pédagogiques et fournitures de bureau/ de sport.

**Actuellement, l'intégralité des coûts est supporté par les unités militaires qui y consacrent des ressources propres pourtant dédiées et nécessaires à leur fonctionnement et à la conduite de leurs missions (budgets d'instruction et opérationnel).** La tentation du « bricolage » est forte, comme solliciter les élèves cadets ou trouver des sources de financements qui déstabilisent, au plan juridique les chefs de corps, sauf à s'appuyer fortement sur la FCD et à disposer d'une association loi 1901 *ad hoc*.

**Le groupe de travail a estimé que le coût du dispositif rénové, ramené à chacun des centres, ne devait pas peser davantage sur les crédits des armées, et ne plus être financé depuis les ressources propres des unités.**

**La contrainte « ressources humaines » est le principal obstacle à la pérennisation des centres existants et au développement du dispositif actuel.** Le centre des cadets doit donc peser le moins fortement sur les ressources des unités et les moyens humains affectés devraient être décrits en organisation dans le référentiel en organisation (REO) des

**unités.** La description des postes dédiés au fonctionnement des centres (réservistes et les éventuels personnels d'active en renfort) permettrait de programmer les crédits afférents depuis un budget spécifique (budget DSNJ ?).

**L'alimentation des cadets** doit faire l'objet d'une identification en comptabilité analytique comme celle des appelés de la journée défense et citoyenneté (JDC). Elle pourrait faire l'objet d'une facturation (vers la DSNJ ?)

**L'habillement** fait l'objet de notes du service du commissariat et de l'état-major de l'armée de terre<sup>1</sup> relatives à la réalisation du paquetage des cadets de la défense. Un paquetage type est défini composé d'effets de sports et de combat commandé par les unités, et d'articles « type lycée (de la défense) » fourni par les lycées de la défense « de rattachement ». Une facture de cession est adressée aux unités militaires. **Dans la mesure où ce poste de coût apparaît supportable pour le ministère des armées et qu'il assure une certaine uniformité entre cadets, le groupe suggère de le reconduire à charge des armées pour le dispositif rénové.** En revanche, tout autre effet distinctif (t-shirt floqué, écusson à coudre, fanion de sections de cadets...) est à financer par d'autres sources (association de cadets...).

Les activités et les moyens matériels associés pourraient être financés comme suit :

- Par les unités militaires pour les matériels de sport et de vie en campagne (pour le camp de fin d'année) dans la mesure où ils sont aussi utilisés pour leurs activités d'entraînement et leurs activités sportives.
- Par la fédération des clubs de défense pour toutes les autres activités culturelles ou ludiques, le transport.
- Par les dons et mécénats en complément (Ex : Association des entreprises partenaires de la défense...)
- Par les produits de la taxe d'apprentissage du fait des formations qualifiantes éligibles à dispenser dans les centres Cadets.

Cf. annexe 9 : fiche « *La taxe d'apprentissage / Association loi de 1901* »

Cf. annexe 10 : fiche « *Financement des Cadets* »

Le groupe de travail estime que la **recherche de sources de financements créatifs, non supportés par le budget des armées, est la clé de la réussite du dispositif des cadets.** Ces nouvelles sources participent aux mesures visant à la **sécurisation et à la pérennisation des centres de cadets de la défense de nouvelle génération.**

Toutes ces pistes ont permis au groupe de faire des propositions pour un dispositif rénové et de valider un « guide » décrivant étape par étape les actions et solutions à mettre en place pour la création d'un centre Cadets.

Cf. annexe 11 : fiche « *Actions à mener et solutions génériques pour la création d'un centre de Cadets de la défense* ».

Cf. annexe 12 : fiche « *Témoignages d'élèves-cadets de la Défense* ».

<sup>1</sup> Note Express 500444 DEF/EMAT/BSOUT/ASH du 24 mai 2011

Note Express 5679 DEF/EMA/SCA/CESCOF/DLOGTEC/BMOLog/SPEI du 07 juillet 2011

### 3. SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

Les fondamentaux définis dans le rapport de la CAJ et dans le plan égalité des chances (PEC) sont maintenus, à savoir : développer des valeurs de citoyenneté, faire connaître la communauté de la défense, ainsi que ses métiers. C'est le socle du programme cadet, il reste inchangé.

Le dispositif « Cadets NG » vise un public de 3 000 jeunes par an (âgés de 14 à 16 ans) issus des collèges et lycées de l'enseignement général ou professionnel, en parallèle de la création d'un centre (au minimum) par base de défense.

**Les propositions d'évolution portent sur les quatre points suivants : les activités, le portage juridique, le fonctionnement et la communication.**

#### **A. Un programme « cadets » uniformisé au plan national mais qui laisse la liberté de choix aux centres parmi toutes les options possibles :**

- Formations qualifiantes préalables aux fonctions d'encadrement dans les formations au secourisme et au sauvetage : Premiers secours niveau 1 (PSC1), le SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et le brevet de natation. Ces formations pourraient ouvrir droit à un recrutement « privilégié » aux fonctions d'animateur de colonie de vacances de l'IGeSA.
- Brevet initiation aéronautique (BIA), des activités de perfectionnement en langue vivante, la sensibilisation aux dangers des outils numériques, avec un module consacré à la « cyber-sécurité », etc.
- Prise en compte du parcours « Cadets » dans la note de vie scolaire et dans le livret de compétences, délivrance d'un diplôme « Cadets de la Défense » inséré dans le parcours citoyen.
- Inscription de la formation cadet dans le « parcours Avenir » créé par la loi de la réforme des collèges et au titre d'un EPI (Enseignement pratique interdisciplinaire).

#### **B. Le portage juridique.**

Une convention nationale passée entre la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) et le ministère de l'éducation nationale contiendra toutes les dispositions de droit, telles que :

- La référence aux articles L62 et L 115-2 du code du service national.
- L'assurance scolaire obligatoire.
- L'adossement à la Fédération des clubs de la défense (FCD).
- La création d'une association loi 1901 « *Cadets de la Défense* », complémentaire à la FCD, ceci afin de recueillir les produits de la taxe d'apprentissage.
- Le rattachement au maillage national des associations de réservistes.
- La publication au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

## C. Évolutions et fonctionnement des centres « cadets ».

- Offrir la possibilité aux anciens cadets volontaires de s'associer à de nouvelles promotions.
- Inscrire au référentiel en organisation (REO) des unités militaires soutenant un centre cadet afin d'en sécuriser l'existence, ainsi que les moyens à lui accorder.
- Prévoir un financement à hauteur de 800 à 1000 euros par cadet et par an, soit un coût total d'environ 3 millions d'euros pour un objectif de 3000 cadets. Le budget doit être assuré par des financements croisés, diversifiés et créatifs.
- Le budget défense supporterait le paiement des réservistes assurant l'encadrement des cadets.
- Cette solution nécessite l'identification des centres cadets comme bénéficiaires de crédits budgétaires ministériels.

D'autres sources de financement sont à exploiter :

- Les transports pourraient être assurés par la fédération des clubs de la défense (FCD) dans le cadre d'une convention passée avec le Service du Commissariat des Armées (SCA).
- L'habillement au moyen d'une convention entre la DSNJ et le SCA, et/ou recours aux tenues militaires retirées du service et prévues à la réforme.
- Subventions diverses (collectivités locales et régionales, éducation nationale...) les mécénats et les dons, les recettes d'activités festives ou de jeu (tombola, soirée, concours...)
- Taxe professionnelle, en rendant les centres cadets éligibles avec la mise en œuvre de formations qualifiantes.

## D. Contact et communication.

- Création d'un réseau national « cadets » permettant de suivre les parcours au moyen d'un blog « cadets » (sur un site WEB défense sécurisé).
- Regroupement des cadets lors des manifestations : conférences, journée nationale des réservistes, portes ouvertes, meeting.
- Création d'une gouvernance du dispositif rénové des cadets assurée par la DSNJ.
- Rassemblement départemental, puis national, afin de fédérer les anciens et les nouveaux cadets de la Défense.

Cette étude, menée par le « GT Cadets », propose donc **un dispositif cadets de la défense rénové et plus ambitieux en termes d'implantation et de tranches d'âge.**

En outre, il s'avère également nécessaire d'en **uniformiser les coûts, l'organisation et la visibilité.**

# ANNEXES

## ANNEXE n°1 – Fiche « Retour d'expérience des centres existants ».

*Par le colonel (R) Yves LELOUP.*

---

### **Synthèse établie à partir des fiches retex de sept centres Cadets :**

Synthèse réalisée à partir de deux centres de l'armée de l'Air, quatre centres de l'armée de Terre et deux centres de pompiers militaires (BSPP et BMPM).

- Base aérienne 705 – Évreux.
- Base aérienne 125 – Narbonne.
- École du Génie – Angers.
- École nationale des sous-officiers - Saint-Maixent-L'École.
- 40ème Régiment de transmissions – Thionville.
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.
- Brigade des Marins-Pompiers de Marseille.

### **Bilan global / résultats en termes de comportement :**

- Concernant le retour des jeunes cadets eux-mêmes, la satisfaction est proche des 100%
- De l'avis de l'encadrement, des progrès significatifs au niveau du goût de l'effort et des capacités d'engagement dans la longue durée.
- Selon le retour des enseignants des différents établissements scolaires, il est noté une évolution extrêmement positive sur le plan comportemental. Les termes qui reviennent le plus fréquemment sont : « *transformation du savoir être, optimisation très sensible du rayonnement individuel, insertion sociale facilitée, employabilité améliorée, Rattrapage de plusieurs jeunes en risque de décrochage du système scolaire* ».  
Même s'il est difficilement quantifiable, il y a donc un résultat global très positif en termes de comportement social et de prise de confiance.
- Enfin, une volonté marquée d'engagement dans les métiers de la Défense (et inscriptions dans les lycées militaires)

### **Activités majoritairement programmés :**

- Activités de mémoire (dont la participation aux cérémonies patriotiques)
- Découverte des métiers de la défense
- Visites : histoire, culture, patrimoine
- Activités sportives
- Activités militaires (parcours, franchissement, initiation tir réduit, sports de combat, etc.)
- Camp d'été (et de cohésion)
- Secourisme (et formation *Jeunes sapeurs-pompiers*)

### **Réflexions relatives au volume horaire disponible**

Une majorité de centres évoque le manque de temps pour réaliser le programme prévu initialement (crise de temps largement partagée), Plusieurs centres lancent la piste d'une augmentation du volume horaire disponible, par exemple en augmentant le nombre de séances du mercredi après-midi, en utilisant la journée entière du mercredi, voire en créant un cursus sur deux années.

### **Difficultés et/ou manques les plus significatifs**

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le problème financier est finalement assez peu évoqué.

On retiendra surtout le manque de temps (précédemment évoqué), quelques difficultés concernant les transports vers les centres et, parfois également, la difficulté locale à trouver un encadrement suffisant.

Enfin (et c'est là un point finalement positif), l'ensemble des centres regrette de ne pas pouvoir satisfaire la demande, tant les volontaires sont nombreux pour suivre le programme cadet.

Il y a donc matière à réellement combler cette lacune en augmentant à la fois la capacité d'accueil des centres et le nombre de centres Cadets.

## ANNEXE n°2 – Fiche « Le cursus de formation professionnelle des cadets de la BSPP : les JSP ».

*Par la brigade des sapeurs-pompiers de PARIS.*

---

### DESCRIPTIF DU PROJET :

Expérimenté en 2005, le dispositif des « cadets de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris » s'adresse aux jeunes garçons et jeunes filles d'un âge compris entre 14 et 16 ans, résidant dans Paris ou dans les 3 départements de la petite couronne. L'expérience consiste à profiter de l'image de marque très positive des sapeurs-pompiers auprès des jeunes pour initier ceux que ce métier attire aux techniques et à l'éthique de la Brigade, en les engageant dans un parcours très progressif, effectué dans le cadre d'activités associatives.

L'objectif pour ces adolescents est d'atteindre plusieurs niveaux, sanctionnés par des brevets nationaux, en particulier le brevet de "jeune sapeur-pompier" (ref. DGSCGC) ainsi que des diplômes professionnels. Ce cursus correspond à un total de plus de 400 heures de formation technique, civique, physique et morale, échelonnées sur un programme minimum de 60 journées sur deux ans, suivi d'une formation professionnelle de 15 jours.

L'objectif pour la BSPP est de propager l'esprit civique, en particulier dans les zones urbaines sensibles, et d'inscrire les associations dont elle assure la tutelle dans l'effort national entrepris pour faciliter l'insertion des jeunes en recherche d'une voie ou d'un avenir. A ce titre, cette initiative figure en bonne place parmi celles référencées par la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) mise en place par le gouvernement en 2004 ainsi qu'à celles de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

### ANALYSE :

Plus qu'une activité occupationnelle (« boy-scoutisme en tenue de pompier »), l'expérience des Cadets poursuit deux finalités:

- c'est une initiative citoyenne (par ses vertus en termes d'insertion sociale, par l'enseignement du service public qui y est dispensé, par les messages de prévention contre l'incendie qui y sont diffusés, par l'importance de la symbolique de l'État et de la notion d'intérêt général qui y sont développés, par les débouchés qu'elle offre vers l'emploi, le volontariat, le bénévolat et le monde associatif...)
- c'est une activité de formation professionnelle et d'initiation aux métiers de la sécurité, mais dont l'image de marque est très forte auprès des adolescents.

### LE CALENDRIER :

La BSPP a mis en œuvre le cursus de formation professionnelle des cadets de la BSPP au premier trimestre 2005, pour un objectif initial de 250 stagiaires/an, selon le processus suivant:

- tout au long de l'année: identification des candidats<sup>2</sup>, soit à partir de l'ensemble des lettres sollicitant l'État-major pour des stages du type "découverte professionnelle"<sup>3</sup>, soit à partir des expériences de proximité menées à l'initiative des chefs de centres de secours composant le maillage de la BSPP (portes ouvertes, visites d'écoles, rencontres sportives,...).

Les candidats sélectionnés sont ensuite regroupés par modules d'une vingtaine de participants, pour des stages de découverte d'une semaine (phase 1), échelonnés tout au long de l'année (12 groupes par an en moyenne), suivant un programme de visites et de présentations défini.

- À chaque rentrée scolaire, à l'issue des "semaines de découvertes", les plus motivés sont retenus pour s'inscrire dans l'une des 12 sections de référence<sup>4</sup> ouvertes depuis 2005. Ils constituent alors une promotion de 90 jeunes et effectuent ensuite le cursus des deux ans (phase 2) les conduisant au brevet (60 journées au minimum, programmées les samedis et/ou sur les vacances scolaires).

- Chaque année, chaque promotion, dès l'obtention de son brevet de JSP, participe à une formation de type « professionnelle » destinée à consolider les connaissances de base par l'obtention de diplômes professionnels (PSEI et 2 ; SSIAP I , CQP, HOBOS et SST) (phase 3).

À l'issue de cette formation, le jeune diplômé pourra prétendre à un emploi dans les métiers de la sécurité (Agent de sécurité incendie, spécialiste de l'installation et de la maintenance des systèmes de sécurité incendie, technicien en équipement médical à domicile ...).

#### SUPPORT JURIDIQUE:

Le support juridique des cadets de la BSPP est assuré par l'Association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP affiliée à la FCD), association loi 1901 dont les statuts sont bien adaptés.

Le financement de la section (JSPP/CFA) de cette association est assuré par des dons reçus des mécènes souhaitant promouvoir l'esprit civique et, depuis 2014, par la perception de la taxe d'apprentissage des entreprises.

#### COMMUNICATION :

L'expérience n'a pas fait l'objet de publicité lors de la première année de mise en œuvre, si ce n'est une communication par voie d'affiches ou de dépliants et une inscription sur le site internet de la BSPP : [www.pompiersparis.fr](http://www.pompiersparis.fr).

---

<sup>2</sup> La prise en compte des demandes s'effectue à partir d'un formulaire spécifique renseigné et retourné à la BSPP par les candidats (accessible et téléchargeable à partir du site internet [www.pompiersparis.fr](http://www.pompiersparis.fr)).

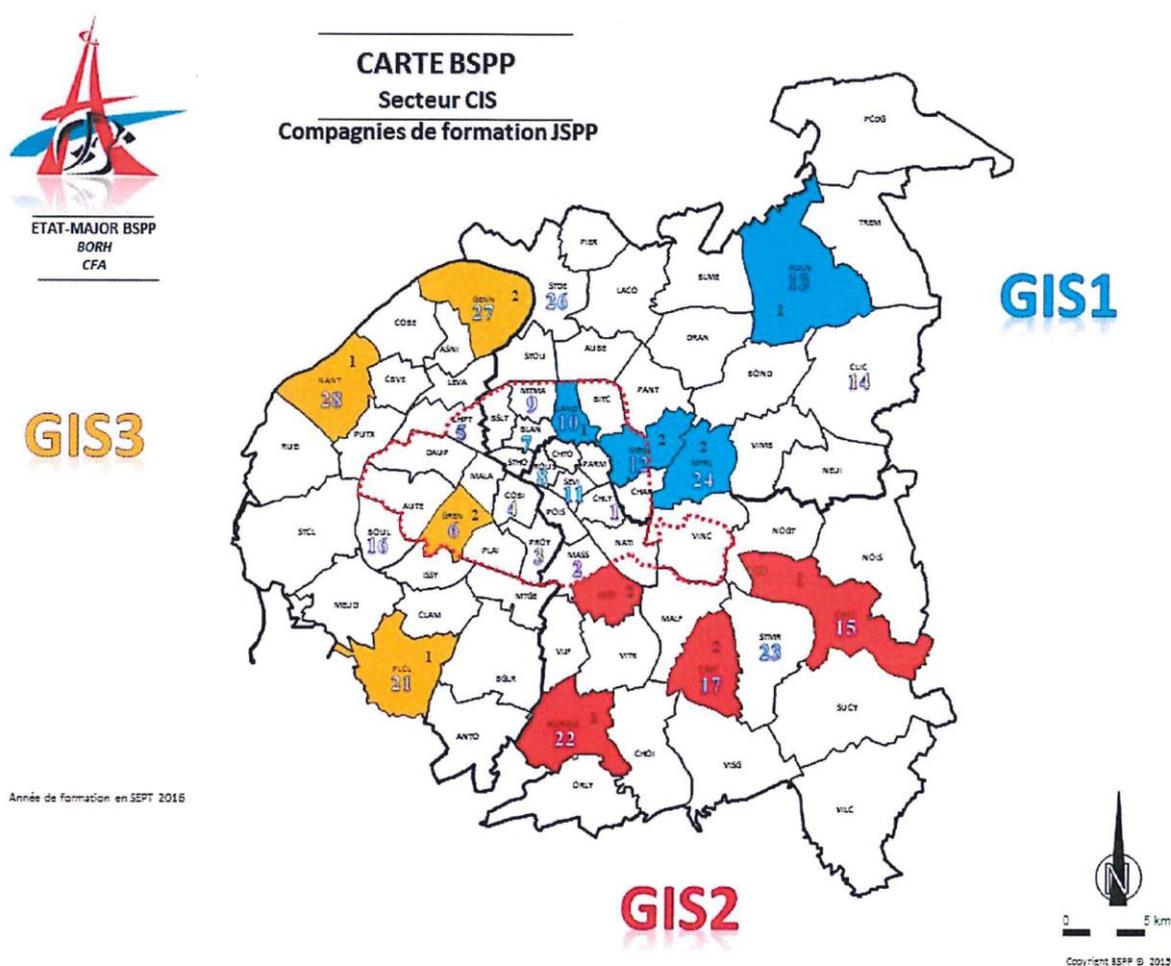
<sup>3</sup> Près de 2000 lettres de demandes (classe de 3ème) sont enregistrées chaque année à la Brigade.

<sup>4</sup> Casernes Ménilmontant, Landon et Grenelle à Paris, casernes Gennevilliers, Plessis Clamart et Nanterre (92), Montreuil et Aulnay sous-bois (93) et Créteil, Rungis, Ivry et Champigny (94).

## PARTENARIATS :

La section J.S.P.P. de l'Association sportive et artistique de la BSPP a passé un partenariat avec le LION'S CLUB de Paris pour développer le sens civique des jeunes, avec lesquelles elle agit ponctuellement sur le territoire francilien. Cette collaboration poursuit un but pédagogique : elle permet aux JSPP de matérialiser leur engagement civique au profit d'une cause d'intérêt général et, au passage, d'appréhender une réalité peu connue du métier de pompier, souvent trop idéalisé par les jeunes, celle, beaucoup moins gratifiante, de l'insalubrité et de l'humilité du travail manuel.

### Annexe fiche synthèse cadets de la BSPP



L'intégralité des centres de formation cadets sont répartis sur des secteurs stratégiques pour l'insertion et l'égalité des chances.

## ANNEXE n°3 – Fiche « Le dispositif cadets-pompiers de Marseille ».

*Par le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.*

---

La structure des cadets des marins-pompiers a été créée par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2011. Cette initiative transcrit la volonté commune de la ville de Marseille et du bataillon de marins-pompiers de **renforcer les liens entre l'unité et la population marseillaise** et de **permettre à de jeunes marseillais de découvrir le métier de marin-pompier**, ses missions et ses contraintes.

### ➤ Objectifs

- **Contribuer localement à la cohésion sociale** par des contacts entre jeunes de milieux différents à travers des activités sportives, l'apprentissage du civisme et la découverte du métier de marin-pompier.
- **Tisser un réseau de jeunes intéressés par le métier de marin-pompier**, portant témoignage, servant de référence dans leur milieu et participant au renforcement du lien armées-nation et Ville de Marseille/Bataillon.
- **Contribuer à la prévention de la délinquance et les violences urbaines** notamment à l'égard des marins-pompiers.

### ➤ Public

Cette structure, statutairement placée sous la tutelle du club sportif de la défense du bataillon, s'adresse aux **jeunes collégiens marseillais de 14 à 16 ans**, volontaires et motivés, originaires de l'ensemble des 8 secteurs de Marseille **et sélectionnés par un jury composé de personnels marin-pompier et de représentants de l'éducation nationale**, sur des critères notamment d'implication dans le programme, d'aptitude à la pratique du sport et d'évaluation scolaire.

### ➤ Programme

Le programme débute le premier mercredi suivant les vacances de la Toussaint et se poursuit jusqu'à la fin de l'année scolaire tous les mercredis après-midi (de 13 h 30 à 17 h), hors période de vacances scolaires, **soit environ 25 à 30 après-midi**. Il est complété d'une journée destinée à la formation aux gestes de premiers secours pendant les vacances d'hiver. Les activités se déroulent sur les différents sites du bataillon de marins-pompiers de Marseille et de l'école des marins-pompiers de la marine, mais également dans la ville afin de faire découvrir les multiples facettes de la cité phocéenne dans le cadre des objectifs visés. Ces activités permettent aux jeunes cadets de mieux appréhender le métier de marin-pompier, ses contraintes ainsi que l'ensemble des missions et des responsabilités annexes qui font le quotidien du personnel du bataillon.

Chaque mercredi, ils abordent, de **façon ludique et dynamique, une facette du métier de marin-pompier** : Connaissance des matériels et des engins, exercices de mise en œuvre de tuyaux et de lances, extinctions de feux réels sont au programme des premières semaines. **Les tests sportifs propres à la spécialité de marin-pompier leurs sont proposés** : parcours pompier, test de vertige, corde lisse et planche à rétablissement. Dans un deuxième temps, une initiation à la lutte contre les feux de forêts leur est inculquée.

Les formations maritime et militaire, parties intégrantes du statut de marin-pompier, sont également au programme. D'autres activités de groupe visant à développer l'esprit d'équipage et l'émulation sont également organisées.

Chaque cadet de marins-pompiers s'engage à travers la **signature d'une charte**, dont il a lui-même participé à l'élaboration, à respecter ce programme ainsi que les valeurs et principes propres au statut de marin-pompier.

La session est clôturée par une **cérémonie solennelle de remise des diplômes et du fanion aux cadets**. Toutefois, l'année d'engagement des cadets s'achève formellement par la participation des cadets au défilé du 14 juillet à Marseille aux côtés de leurs aînés.

#### ➤ **Les partenaires**

**L'éducation nationale est le premier partenaire du programme qui fait l'objet d'une convention cadre passée entre le rectorat d'Aix-Marseille et le bataillon**. La sélection des collègues retenus pour prendre part à cette action est assurée conjointement, chaque année, en veillant :

- à une répartition géographique globalement homogène sur les 8 secteurs de Marseille ;
- au respect du principe de mixité sociale ;
- à la cohérence avec les objectifs d'un projet principalement financé par des subventions publiques dédiées à la prévention de la délinquance et pour la cohésion sociale.

Le programme est **financé par des subventions publiques** allouées :

- au titre de la politique de la ville dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ;
- au titre de la prévention de la délinquance, d'une part par la ville dans le cadre du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et d'autre part par l'État au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Enfin, l'association générale de prévoyance militaire (AGPM) s'est engagée dès le début du programme à apporter une participation financière à cette activité pour une durée de 5 années.

La quatrième session de cadets, 2014-2015 : la 4<sup>e</sup> promotion de cadets des marins-pompiers est constituée de 44 collégiens sélectionnés au sein des 17 collèges qui ont été retenus pour prendre part à la session 2014-2015. Sur ces 17 établissements, 4 collèges participent pour la première fois au programme, 7 ont déjà participé à une session, 4 à deux sessions et 2 participent au programme depuis sa création. Au terme de cette session, 32 collèges auront pris part à ce programme.

#### ➤ **Un programme distingué**

En 2012, l'association « Civisme, Défense, Armées, Nation » (CiDAN) a décerné le «Trophée Civisme et Défense 2012 » au bataillon de marins-pompiers de Marseille en récompense de la création du programme des cadets de marins-pompiers.

En 2013, le programme des cadets des marins-pompiers a été retenu au titre des 12 projets présentés dans le cadre du concours national des villes pour lesquels la ville de Marseille s'est vu décerner le Grand Prix National Métropole 2013.

Enfin, en 2014, **la commission armées jeunesse a décerné le «Prix Armées-Jeunesse 2014» au Bataillon de marins-pompiers de Marseille** au titre du programme des cadets de marins-pompiers.

## ANNEXE n°4 – Fiche « le modèle des *British cadets*».

Par Jean-Pascal CHARPENTIER.

---

Objectif principal: Améliorer le système des cadets de la défense en France

Objet d'étude : étudier le modèle des British Cadets et faire le lien avec le modèle Français.

Les cadets britanniques sont une organisation de jeunesse et sont environ 43 000 personnes en Grande-Bretagne et sont réparties dans l'Armée de Terre, la Royal Air Force, la Royal Marine et la Royal Navy.

Son objectif principal est de donner une culture de la discipline militaire, de ses valeurs afin de donner aux jeunes le sens des responsabilités, du leadership, de la persévérance, de la solidarité.

Ils sont principalement rattachés à des écoles et institutions privées ; de plus en plus avec des institutions publiques. Les jeunes sont aussi bien issues des collèges que des lycées et des universités.

Du fait du lien étroit avec les écoles et institutions privées, les financements proviennent principalement de ces écoles. Un cadet coûte au moins 200£ pour l'école voire bien plus. La volonté du *Ministry of Defense* est que les écoles soient le plus autonomes possible sur la recherche des fonds pour financer la formation de leurs cadets. Le gouvernement participe au financement des équipements et des centres de cadets, souvent liés à des régiments ou écoles d'officiers/sous-officiers, voire des écoles indépendantes liées uniquement aux cadets.

Concernant le programme :

- Compétences militaires en lien avec l'utilisation des armes, l'entraînement physique, la stratégie
- Acquisition et développement de softs skills en lien avec les relations humaines : concentration, créativité, analyse, confiance, conscience ou empathie. L'ensemble crée une synergie pour l'apprenant.
- Activités culturelles, musicales et sportives (permettant de faire le lien avec les softs skills mais aussi savoir travailler en équipe et s'épanouir)
- Compétences liés aux premiers secours, à l'entraide et la solidarité.
- Participation à des travaux de la communauté, ayant un impact social et parfois liés aux politiques publiques (sur la jeunesse, la citoyenneté, l'action sociale). Permet de découvrir comment fonctionne une communauté d'adultes, de services, quelles actions sont mises en place, leur impact et les projets associés.

À la fin d'un programme Cadets, un certificat de compétences est délivré. Il peut devenir un supplément au diplôme. Les cadets apprennent à s'exprimer en public, à travailler en équipe,

prendre une décision et faire des choix. L'objectif est aussi d'acquérir des *hards skills* liés au travail et à l'insertion professionnelle future des jeunes.

Quels éléments pour la France ?

- Permettre aux jeunes d'acquérir des compétences humaines et techniques qui seront une passerelle pour leur insertion professionnelle.
- Permettre aux jeunes d'avoir un supplément à un diplôme par l'acquisition d'un certificat avec les compétences acquises.
- Faire le lien avec la communauté, la solidarité avec une ville, des associations locales, de jeunesse, de citoyenneté.
- Permettre, via les cadets, de renforcer l'acquisition de *soft skills* pour les collégiens et lycéens ; les *hards skills* étant acquis par les cours académiques.
- Le système de cadets est un des moyens et tremplins pour l'insertion durable des jeunes et leur épanouissement par une pédagogie inversée rendue possible par les armées, les associations de réservistes, l'éducation nationale, les collectivités contribuant au final à la sensibilisation aux valeurs de l'armée, de la citoyenneté et l'acquisition générale de compétences utiles à tou.te.s.

Éléments actuellement ancrés dans le système britannique.

## ANNEXE n°5 – Fiche « les cadets de la Défense Canadiens»

*Par Lucie EULALIE.*

---

### **I- Présentation du dispositif**

#### *a) Le public visé*

La cible : les jeunes âgés de 12 à 18 ans.

2013 : 53 535 cadets répartis dans 1121 unités locales

2016 : 70 000 cadets (objectif du Canada)

#### *b) Les moyens*

Le programme est financé par le ministère de la défense nationale en collaboration avec les ***parrains civils (Ligue navale du Canada, Ligue des Cadets de l’Air et Ligue des Cadets de l’Armée) ainsi que d’autres soutiens***. Les membres des ligues sont partenaires essentiels dans la mesure où ils assurent un soutien financier et logistique (hébergement et sport) et fournissent les services qui ne sont pas assurés par le Ministère de la Défense.

La ligue est subventionnée par des dons et une subvention du ministère de la défense. Son budget s’élève à 250 000\$ (soit environ 165 000€ juillet 2017)

#### *c) Le contenu*

Le programme est gratuit pour les cadets qui ont le choix entre le programme des cadets de la marine, des cadets de l’Air ou de Terre.

Il existe deux niveaux dans le programme :

- les cadets,
- les cadets supérieurs,

### **II- Les éléments potentiellement transférables.**

#### *a) L’élargissement des publics visés*

L’élargissement de la tranche d’âge actuelle et de la diversité des candidats.

#### *b) L’organisation du dispositif canadien.*

La réussite d’un tel dispositif nécessite des moyens humains et financiers qui ne peuvent pas incomber au seul ministère de la défense.

A l’instar du programme canadien, nous pourrions nous appuyer sur un partenariat fort avec des acteurs de la politique de défense nationale et faisant rayonner l’esprit de défense tels que des associations de défense.

### **III- Pour en savoir plus.**

Vidéo sur YouTube sur un camp d’été des cadets de l’armée à l’été 2011.

Site de la Fondation des jeunes citoyens : [www.youngcitizensfoundation.ca/fr/](http://www.youngcitizensfoundation.ca/fr/)

#### **IV- Réponses aux questions posées lors du GT.**

Les camps d'été sont sélectifs et durent de 2 à 8 semaines.

La Ligue de l'Armée du Canada s'est associée à la Fondation des jeunes citoyens Young citizens.

Ce partenariat permet l'octroi d'une bourse annuelle aux cadets de l'Armée senior.

## ANNEXE n°6 – Fiche « Une association loi 1901 pour le dispositif cadet ? »

*Par Messieurs Charles-Édouard de Ghamena et Amaury de Coligny.*

---

École militaire – 2 février 2016

### **I- Rappels sur une association loi de 1901**

- *Généralités*

- Une association loi 1901 est une association à but non lucratif (regroupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens afin d'exercer une activité ayant un but premier autre que l'enrichissement personnel) qui relève de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.
- Il existe deux régimes juridiques pour les associations : 1) **Associations de droit public** (pour exercer une mission de service public) et 2) Associations de droit privé (le cas échéant). Le cas des cadets relèverait de la première.
- Il existe plusieurs catégories d'associations. Deux d'entre elles pourraient correspondre dans le cas des cadets : 1) **Associations d'intérêt général** qui garantissent une organisation démocratique, un but non lucratif concernant l'objet même de l'association, une activité conforme aux statuts, etc. 2) **Associations reconnues d'utilité publique** (articles 8 à 13 de la loi de 1901) dont la qualité est attribuée à une personne morale par décision du gouvernement après avis du Conseil d'État.

- *Statuts*

- Les statuts doivent définir:
  - 1) Le titre exact de l'association, qui doit être original,
  - 2) La préfecture ou sous-préfecture du siège social de l'association,
  - 3) Le but ou l'objet de l'association. Ils contiennent aussi généralement
  - 4) Le siège social,
  - 5) Les moyens mis en œuvre,
  - 6) Les règles de prises de décisions de l'association.
- Il n'y a pas de postes obligatoires, seuls les statuts spécifient les postes qui sont le plus souvent Président, Secrétaire et Trésorier.
- Un mineur de moins de 16 ans peut adhérer à une association.

- *Régime juridique*

- Les associations loi 1901 ne sont couvertes par aucune convention collective en particulier. La convention collective applicable est celle de leur activité principale.

- Le régime fiscal des associations est un régime de non lucrativité entraînant l'exonération des impôts commerciaux.
- Les associations sont responsables civilement et pénalement.

## **II- Utilité dans le cadre d'un centre Cadets.**

- *Qualification d'association reconnue d'utilité publique (donations et legs) ou d'intérêt général*  
(fiscalité avantageuse pour les donateurs).
- *Facilitation des financements :*
  - Subventions publiques simplifiées (municipales, départementales, régionales etc...) et variées
  - Image et implantation locale bénéfique pour des subventions de collectivités locale
  - Simplicité des comptes associatifs (moins de lourdeur administrative)
  - Suppression de l'impossibilité pour les armées de percevoir de l'argent (public ou privé)
  - Possibilité d'une fédération au niveau national pour les associations locales : permet de gagner en flexibilité, mais aussi de piloter l'activité de tous les centres cadets afin d'augmenter leur cohérence
  - Possibilité de solidarité inter-centres en cas de difficultés
- *Pas de cotisations sociales en cas de besoin en ressources humaines.*
- *Simplification des questions éventuelles d'assurance : permet de souscrire à un forfait global pour les membres.*
- *Autonomie organisationnelle, financière et statutaire plus importante.*
- *Possibilité d'accueillir des bénévoles sans souci de souscription d'assurance.*
- *Moins de dépendance vis-à-vis d'un individu en particulier pour les questions budgétaires.*

## ANNEXE n°7 – Fiche « Le soutien de la fédération des clubs de la défense au dispositif des cadets de la défense »

*Par le commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Yves GLAZ.*

---

Arcueil, le 10 mai 2017



FICHE N° 1423 /FCD/DG

- Objet** : Soutien de la FCD au profit du dispositif « Cadets de la Défense ».
- Références** : Projet de fiches de synthèse du GT « Cadets de la Défense » de la CAJ.  
Convention pluriannuelle d'objectifs Ministère de la Défense – FCD.

Le projet de document de synthèse relatif aux résultats des travaux du groupe de travail (GT) « Cadets de la défense » de la Commission Armées Jeunesse (CAJ), auquel participe la FCD, envisage la création d'une nouvelle structure associative.

Le présent document rappelle l'action déjà menée avec succès par la FCD, depuis une dizaine d'années.

Structure associative reconnue d'utilité publique et bras armé du ministère de la défense dans la montée en puissance du dispositif « Cadets de la défense », la fédération rappelle qu'elle n'a pas vocation à financer le soutien de ce dispositif, mais qu'elle est parfaitement adaptée pour être le véhicule juridique permettant d'assurer l'interface avec le ministère de la défense et le support de proximité de toutes les unités de cadets.

De cette manière, la FCD permet au ministère d'assurer un régime identique entre toutes les unités de cadets, quels que soient leur lieu d'implantation et le type d'unité support, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

### **1- L'interface du ministère**

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée chaque année entre le ministère de la défense et la FCD (fondement de la subvention ministérielle), le ministère a déjà inclus des objectifs et un financement au profit des cadets.

Une convention générale signée le 4 juillet 2013 entre le ministère de la défense et la FCD fixe les conditions du soutien accord.

De cette convention générale découlent des conventions locales permettant d'assurer un même support de proximité au sein des clubs sportifs et artistiques (CSA), en soutien aux unités accueillant des cadets.

## **2- Le support de proximité des CSA**

### **2.1. Un cadre juridique existant et performant.**

Tous les licenciés de la FCD (ligues et clubs) sont assurés pour les activités auxquelles ils sont inscrits.

Des sections "Cadets de la défense" peuvent être ouvertes dans chaque club, sans formalisme particulier supplémentaire (aucune création de structure administrative). La procédure est simple, rapide et parfaitement connue des responsables des CSA. Il convient de préciser que les activités proposées aux cadets sont couvertes naturellement par la licence.

### **2.2. Un soutien varié et de grande qualité.**

La réglementation en vigueur permet aux clubs de la FCD de bénéficier du transport militaire de ses adhérents à titre gracieux.

Par ailleurs, sur financements prévus par la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), la FCD peut obtenir :

- des facilités quant à l'obtention d'un habillement spécifique militaire disponible,
- des tarifs préférentiels sur l'alimentation,
- l'utilisation gratuite de l'infrastructure militaire (le CSA est déjà redevable d'une redevance domaniale).

### **2.3. Une souplesse juridique**

Structure de droit privé, la FCD peut procéder à des achats ponctuels et urgents au profit des cadets.

### **2.4. Le recueil de finances au profit des ligues et des clubs**

Des protocoles, conventions et partenariats financiers sont signés par la FCD au niveau national. Ils peuvent être déclinés aux niveaux régional et local avec les organismes déconcentrés des partenaires.

Les fonds récoltés peuvent être défiscalisés par la FCD. La taxe professionnelle peut notamment être récoltée auprès des entreprises et redistribuée aux clubs qui ont engagé les premières démarches.

### **2.5. Un encadrement qualifié**

La FCD dispose incontestablement de personnes aux compétences sportives, culturelles, mémorielles et de citoyenneté, reconnues des plus hautes instances civiles et militaires de l'État. Elles prennent la forme d'un encadrement qualifié et de nature à s'adapter à toutes populations.

Enfin, des formations qualifiantes de tous types peuvent être financées au profit des cadets.

### **3- Conclusion**

En conclusion, la FCD, ses ligues et ses clubs,

- répondent parfaitement à l'ensemble des besoins des cadets en matière de sport et de culture pour la jeunesse,
- participent activement au lien entre la nation et ses armées,
- contribuent incontestablement au développement des politiques publiques en faveur des jeunes par les ministères concernés (Défense – Sport/Jeunesse – Éducation nationale).

**Commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Yves Glaz**  
**Président de la Fédération des clubs de la Défense**  
*(original signé)*

### **Destinataire :**

- **Présidente du GT « Cadets de la Défense »/CAJ – courriel**

### **ANNEXE : LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE**

<b>Objet social</b>	<p>La FCD a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de promouvoir, développer, animer, enseigner, encadrer, organiser et contrôler, des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles au profit des personnels relevant du ministère de la défense, de la gendarmerie nationale et leurs familles, que ces activités soient à visée de compétition, de loisir ou de pratique éducative et sociale ;</li><li>• de contribuer à la politique du ministère de la défense dans le domaine de la condition du personnel et de resserrer les liens entre tous les membres de la communauté de la défense et de la sécurité nationale ;</li><li>• de favoriser les contacts et les échanges avec la société civile dans l'intérêt du développement du lien « Armée-Nation » en proposant des activités aux personnes extérieures à la communauté de la défense ;</li><li>• de concourir au maintien en condition physique et morale du personnel dont l'entraînement du personnel militaire et contribuer à la politique sportive du ministère de la défense aux côtés du Centre national des sports de la défense (CNSD);</li><li>• de mener des actions, par le sport et la culture, pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et pour le développement de la mixité sociale ;</li><li>• de responsabiliser les licenciés de la FCD dans la vie associative comme dans la vie personnelle ;</li><li>• d'assurer la formation aux premiers secours.</li></ul>
<b>Agrément et reconnaissance</b>	<p>La FCD dispose des agréments et reconnaissances suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.</li><li>• Reconnaissance d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015.</li><li>• Membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).</li></ul>

<b>Lien avec le Ministère de la défense</b>	<p>La FCD est la fédération reconnue par le Ministère de la défense par un triple lien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention générale de soutien du 4 juillet 2013.</li> <li>• Instruction n° 45300 du 4 septembre 1973.</li> <li>• Convention pluriannuelle d'objectifs (CPOS) 2017-2020.</li> </ul>
<b>Organisation et territorialité</b>	<p>La FCD est organisée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un siège fédéral situé auprès du ministère de la défense marquant son ancrage à la communauté de la défense (Siège social : Balard – Siège des services – Arcueil).</li> <li>• 9 ligues régionales, adaptées à l'organisation territoriale administrative et de la défense.</li> <li>• 409 clubs multi-activités, proposant à des coûts avantageux, des activités accessibles au plus grand nombre, en métropole, dans les départements, territoires ou collectivités d'outre-mer et à l'étranger.</li> </ul>
<b>Les clubs – Associations loi 1901</b>	<p>À l'instar de la FCD, les clubs sont des associations loi 1901, à but non lucratif et à gestion désintéressée.</p>
<b>Les clubs - Activités proposées</b>	<p>Véritable lieu de cohésion, chaque club concentre une large offre d'activités tant sportives, culturelles, artistiques, de loisirs que mémorielles, la FCD propose par ses clubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 126 disciplines sportives,</li> <li>• 89 disciplines culturelles, artistiques, de loisirs et mémorielles.</li> </ul>
<b>Les clubs – Lien avec les formations</b>	<p>Les clubs sont liés avec leur base de défense et leur formation administrative par une convention locale, découlant de la convention générale, précisant les conditions du soutien du commandement et les apports des clubs.</p>
<b>Les clubs – Lien avec les partenaires locaux</b>	<p>Les clubs de la FCD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont membres des « Offices municipaux des sports » communes et concourent à la vie associative et sportive locale,</li> <li>• font rayonner le lien Armées-Nation dans leur sphère géographique.</li> </ul>

## ANNEXE n°8 – Fiche « Les coûts du dispositif des cadets de la défense ».

*Par le commissaire principal Jean-Paul S.*

- Le groupe de travail « cadets » s'est attaché à connaître le coût moyen par cadet du dispositif actuel, en individualisant les principaux postes : RH (encadrement : solde, frais de déplacement), nourriture, habillement et divers (licences CSD, transports...). A cet effet, chacun des centres « cadets » en activité a été sollicité par courriel. Une fiche guide à renseigner leur a été transmise.
- Au 05 janvier 2016, seuls 5 centres « cadet » ont répondu: BA 367 de Cayenne, 40 RT de Thionville, École du Génie d'Angers, ENSOA de Saint-Maixent et celui de la BSPP. Les congés de fin d'année et l'échéance brève fixée pour le rendu de cette fiche n'ont pas permis d'obtenir plus de réponses. Néanmoins après analyse des celles reçues, il peut être estimé le coût approximatif du dispositif des cadets de la défense.
- Seuls 2 centres ont été en mesure de calculer le coût complet de leur cadet :
  - BA 367 Cayenne : coût total 2016 = 8 205 €, soit **410 €/cadet/an.**
  - École du Génie : coût total = 21 070 €, soit **702 €/cadet/an.**

Ces chiffres sont à considérer avec prudence car le nombre de réponse est faible et l'écart constaté ne peut s'expliquer par de simples spécificités de ces centres, dont un en DOM.

- Les grands postes de coûts sont les suivants :
  - **Encadrement RH** : ce poste n'a été valorisé que par les 2 centres précités :
    - BA 367 Cayenne : **2 190 €, soit 73% du coût total.**
    - École du Génie : **6 090 €, soit 22% du coût total.**

Néanmoins toutes les réponses permettent d'en évaluer « le poids » :

- BSPP : **415 jours** dont 270 jours pax d'active (1 major + 1 MDR + 145 jours d'ESR).
- 40 RT : **100 jours** se partageant exactement pour moitié en pax d'active et en ESR.
- ENSOA : **124 jours** (97 jours ESR + 25 jours réserviste citoyens + 2 profs éducation Nationale).
- École du Génie : **68 jours** dont 35 jours ESR (1 capitaine) et 33 jours en pax d'active (S.OFF subalternes + MDR).
- BA 367 : **32 jours** = 4 pax d'active dont 1 officier + 1 MDR sous ESR.

Malgré des choix différents en termes d'encadrement, on constate un encadrement dirigé par un personnel d'active généralement du rang de sous-officier supérieur, un recours systématique à la réserve et un surcoût RH durant la phase « terrain ».

Le personnel d'active ne « coûte » qu'en temps qu'il ne consacre pas au poste habituellement tenu. S'y ajoutent en indemnités en campagne (ISC) lors de la sortie « terrain ». Les ESR sont rémunérés : frais de déplacement + journée « ESR » + ISC.

- **Alimentation** : en sachets-repas ou pris à l'ordinaire, ce poste varie de 73€/cadet/an (BSPP) à 141 €/cadet/an (BA 367). **Le coût médian peut être évalué à 90€/cadet/an.**
- **Habillement** : poste de coût important et très variable selon les centres. Certains effets étant perçus à titre de prêt, ils sont utilisables sur plusieurs années, ce qui devrait se

traduire par une baisse significative de ce poste selon une logique d'amortissement (excepté pour le centre de Cayenne où tous les effets sont perçus à titre définitif en raison des conditions climatiques locales qui les usent prématurément, et des origines sociales des cadets). Les 8 centres des unités relevant de l'armée de terre distribuent un paquetage similaire (note EMA/SCA du 07/07/2011). Sur cette base, **un effort d'uniformisation devrait permettre à terme d'obtenir un coût unique du poste d'habillement des cadets entre 200 et 300€/cadet.**

- **Divers** : Cette catégorie comprend les adhésions au CSAD, les transports, activités diverses dont les visites, et les fournitures : se reporter au tableau récapitulatif.

Centre cadets	RH - encadrement	Alimentation	Habillement	Divers
<b>BA 367 Cayenne</b> <i>20 cadets</i>  <b>513€/cadets</b>	<b>2 527€</b> Soit <b>126€/cadet</b> 1 off sub 5j 1 ss. off. sup 5j 1 ss. off. sub 5j 1 mdr 5j 1 mdr ESR 5j 1 mdr ESR 20J	<b>2 828€</b> Soit <b>141€/cadet + 1 professeur de l'Éducation nationale</b>	<b>2 830€</b> Soit <b>141 €/cadet</b>  Totalité des effets perçus à titre définitif (contexte local : conditions climatiques et origine sociale des cadets)	<b>2 073,4€</b> Soit <b>105€/cadet</b> Activités = 575€ (23€/cadet et accompagnant) Transport = 1058€ (53€/cadet et accompagnant) Adhésion FCSAD = 440€ (22€/cadet)
<b>École du génie Angers</b> <i>30 cadets</i> <i>28 j d'activité</i>  <b>702€/cadet</b>	<b>6 087€</b> Soit <b>203€/cadet</b>  1 off sub ESR chef de section	<b>2 500€</b> Soit <b>83€/cadet</b>	<b>9 125€</b> Soit <b>304€/cadet</b> - Tenue de sortie et de travail= 6 600€ - Tenue de sport (consommable sauf coupe-vent)= 2 340€ - Insigne = 255€	<b>3 360€</b> Soit <b>112€/cadet</b> Adhésion CSAD=900€ Transport=1 200€ Fournitures=1 000€ Visites=260€
<b>ENSOA Saint-Maixent</b> <i>47 cadets</i> <i>25 j d'activité : 38 demi-journées + 6 j complètes en sorties mémorielle et camp.</i>	1 s.off sup ESR chef de centre 47j 1 s.off sup ESR 25j 1 s.off sup 25j 1 s.off sup réserve citoyenne 25j bénévolat	<b>4 700 €</b> Soit <b>100 €/cadet</b>	<b>9 400 €</b> Soit <b>200€/cadet</b> - A titre de prêt : tenue de costume et parka de cérémonie. - A titre définitif : tenue de sport. - Coût entretien des tenues de cérémonie et de couchage	Transport : <b>940€ (20€/cadet)</b>  Activités diverses : <b>2 350€ (50€/cadet)</b>  Pas d'autres éléments (CSAD matériel pédagogique ?)

Centre cadets	RH - encadrement	Alimentation	Habillement	Divers
<b>BSPP</b> 250 « découverte » <i>et</i> 220 JSPP 76 j d'activité	135j s.off sup 135j pax mdr 120j s.off sub ESR 25 j ESR (encadrement des semaines de découverte)	<b>5 610 €</b> Soit <b>73,80€/cadet</b>	Tenues perçues à titre de prêt : - Effets JSPP. - Effets du corps.	Transports à charge du corps ( <b>non évalué</b> ). Pas d'hébergement. Matériel pédagogique à charge de l'association.
<b>40 RT Thionville</b> 35 cadets 20 j d'activité	1 s.off sup 25j 1 s.off sub 10j 1 s.off sub ESR 25j 1 mdr ESR 25j  <u>Renfort camp de 5j:</u> 1 s.off sub 5j 2 mdr 10j	<b>2 940 €</b> Soit <b>84€/cadet</b>	<b>7 400 €</b> Soit <b>211€/cadet</b>  - Tenues de lycée militaire d'Autun perçues à titre gracieux ( <b>7 000€</b> ) - 1 paquetage perçu à titre de prêt d'effets militaires type PMD (sous-vêtements non restitués). - Écussons « cadets » ( <b>400€</b> )	Transports à charge du corps (non évalué).  Pas d'hébergement  Matériel pédagogique à charge de l'association.  Pas d'autres éléments (CSAD ?)

En conclusion : excepté les centres BSPP et d'OM qui présentent des particularités, on peut à ce stade estimer le coût annuel du cadet à environ 800€. La part « RH » est prépondérante et dimensionnante, mais elle est difficilement évaluable en raison de pratiques différentes selon les centres (pas d'encadrement « normé » en volume et qualité).

## ANNEXE n°9 – Fiche « La taxe d'apprentissage / Association loi de 1901»

*Par Alain –Jean Lamirand.*

---

Cette taxe d'apprentissage qui est payée par toutes les entreprises peut être utilisée pour le financement des associations du type cadet que nous envisageons comme le font les pompiers pour leurs jeunes sapeurs-pompiers.

Pour pouvoir bénéficier de cette disposition l'association de type 1901 doit avoir un numéro UAI, ce qui lui permet alors de démarcher les entreprises.

Si la constitution d'une association type loi de 1901 est maintenant très facile et peut se faire sur internet, les démarches pour obtenir le numéro nécessaire peuvent être plus longues.

Mais ce numéro peut être unique pour des associations ayant entre elles un lien de filiation.

La solution serait donc de constituer une association type loi de 1901 à Paris qui se chargerait avec les bons appuis d'obtenir facilement ce numéro, numéro qui serait alors unique et commun aux associations « régionales » et départementales de cadets.

Cette démarche pourrait avoir d'autres avantages que le financement puisque l'on pourrait ainsi au travers une association pivot, association à laquelle la CAJ pourrait être associée, créer un véritable lien fédérateur entre toutes les associations locales de cadets et donner à ce mouvement un élan national

Tout employeur, quel que soit le nombre de ses salariés, la nature de l'activité ou le statut juridique (entreprise individuelle ou société), doit participer au financement des actions de formation continue de son personnel et des demandeurs d'emploi, en payant une contribution annuelle, dépendant du nombre de salariés.

Les taux de cotisation pour la formation professionnelle continue varient suivant l'effectif de l'entreprise entre 0,55% et 1,3% de la masse salariale imposable, sachant que certaines branches professionnelles peuvent fixer des taux supérieurs.

Ces taxes dont le montant annuel peut représenter jusqu'à 32 milliards d'€ peuvent dans certains cas être directement versées par l'entreprise à des organismes tels que des écoles d'ingénieur ou des centres de formation.

Cette disponibilité mérite d'être étudiée dans le cas du financement des groupes de cadets car si l'on estime le coût moyen d'un cadet entre 1 000€ et 2 000€<sup>5</sup> annuels, le budget annuel d'un groupe de 50 cadets ne dépasserait pas 100 000€<sup>6</sup>.

Cette disposition pourrait permettre de susciter un mécénat d'entreprises locales en faveur de leurs cadets, créant ainsi une dynamique favorable aux cadets comme aux entreprises

Si cette voie est retenue afin d'en faire un des moyens de financer les cadets, une étude approfondie<sup>7</sup> sera alors nécessaire.

Cette fiche d'un maximum de 2 à 3 pages résumerait les :

- Dispositions légales permettant de bénéficier de cette facilité
- Les contraintes juridiques auxquelles devront se soumettre les associations de cadets pour y avoir droit
- Les modalités pratiques, en fonction des impératifs des calendriers respectifs des associations de cadets et des entreprises.

---

<sup>5</sup> Ceci au cas où le groupe ferait des recommandations sur les activités futures des cadets qui augmenteraient les budgets connus jusqu'à maintenant

<sup>6</sup> Soit 5 000 000€ à l'échelon national

<sup>7</sup> Elle nécessitera les avis d'un juriste et d'un comptable, ce que l'auteur de cette note pourra coordonner

## ANNEXE n°11 – Fiche « Actions à mener et solutions génériques pour la création d'un centre de Cadets de la défense »

*Par le Colonel Jean-Michel N.*

Ce document s'adresse aux unités militaires qui envisagent la création d'un centre de Cadets de la défense. Il a pour vocation de soutenir leur action en leur présentant de manière exhaustive les différentes étapes de ce projet. Pour chacune d'entre elles il propose des solutions génériques. Ces dernières devront ensuite être déclinées et adaptées par rapport aux opportunités et aux contraintes locales.

Contraintes	Solutions possibles	Commentaires
<b>COMMUNICATION/SENSIBILISATION</b>		
Faire connaître le projet des cadets de la défense aux jeunes ; Population cible : classe de 3° (14 ans) Principe de mixité garçons/filles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir clairement le projet et souligner les gains attendus</li> <li>- Faire présenter ce projet aux classes de 4° par l'éducation nationale au sein des collèges.</li> <li>- Au 1° semestre année A-1 (Mars)</li> <li>- Faire participer l'unité militaire concernée</li> <li>- Associer les parents et associations parents d'élèves</li> <li>- Faire témoigner anciens cadets ?</li> <li>- Créer un « Référent » cadet au sein du collège (un élève ancien cadet, le relais défense du collège ?)</li> </ul>	
Durée du projet	NB : Le projet initial cible uniquement les classes de 3° mais il n'est pas exclu qu'il soit ouvert progressivement aux classe de 4° et 2° pour un parcours de 3 ans consécutifs	
Ne pas créer une demande qu'on ne pourra pas satisfaire	Ne communiquer que dans les collèges à proximité géographique des centres cadets (avoir en tête que les parents emmèneront les enfants en voiture)	
Avoir le soutien de l'éducation nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger un protocole Défense/Éducation en amont du projet qui détaille le rôle respectif de chacun tout au long du projet</li> <li>- Protocole à signer soit entre l'unité militaire concernée et le/les collèges de proximité soit entre le DMD et le Recteur ou le Directeur Administratif des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du département (à privilégier si plusieurs unités militaires sont concernées dans un seul département).</li> </ul>	

<b>Contraintes</b>	<b>Solutions possibles</b>	<b>Commentaires</b>
Donner envie aux jeunes de participer au projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un programme attractif (sport, visites ...) : insister sur les valeurs, le challenge, le dépassement de soi, le développement du leadership</li> <li>- Valoriser les cadets au niveau scolaire ? (livret scolaire, note vie scolaire, note Parcours de citoyenneté ...)</li> <li>- Valoriser les cadets pour l'insertion professionnelle future (attestation, diplôme). Il s'agit d'attester de l'acquisition de savoir-être qui favoriserait le recrutement (stage, alternance ...)</li> <li>- Donner aux cadets la priorité par la suite pour accéder aux préparations militaires ?</li> </ul>	
Réaliser des supports de COM adaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un 1° temps décentraliser la communication au niveau local (utiliser supports de COM existants)</li> <li>- Dans un 2° temps réaliser des outils pédagogiques spécifiques au niveau institutionnel</li> </ul>	
<b>RECUEIL DES VOLONTARIATS/SÉLECTION DES CANDIDATS</b>		
Sélectionner les candidats si la demande est supérieure à l'offre (centre de 20 à 30 cadets)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire comité de sélection : Éducation nationale/Défense</li> <li>- Définir critères de sélection</li> </ul>	
Évaluer la motivation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire rédiger lettre de motivation</li> <li>- Utiliser la connaissance des enseignants de contact</li> </ul>	
Assurer la mixité sociale	<p>Trouver le bon équilibre entre jeunes en difficulté (réduire la fracture sociale) et jeunes motivés par la défense (aide au recrutement) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre à toutes les attentes de la jeunesse</li> <li>- créer une ossature de jeunes motivés qui permettra d'intégrer des élèves plus fragiles et de faire fonctionner le groupe</li> </ul>	
<b>ACCUEIL</b>		
Dossier d'inscription	<p>Fiche de renseignement Charte de bonne conduite Copie attestation d'assurance responsabilité civile</p>	
Réunion d'informations	Faire réunion d'information initiale dans les locaux du centre cadets en présence des parents	
Locaux	<p>Accueil soit en enceinte militaire soit dans les locaux d'un partenaire Prendre en compte problématique « Sécurité » pour accueil en enceinte militaire Contrainte de Locaux ERP (Etablissement recevant du public)</p>	
Calendrier	Instruction octobre à juin (hors vacances scolaires), 1 ou 2 fois par mois (hors temps scolaire soit le mercredi ou le samedi) soit au minimum 14 séances Camp de 5 jours l'été	

<b>Contraintes</b>	<b>Solutions possibles</b>	<b>Commentaires</b>
Cérémonial/traditions	Soutenir l'acquisition des valeurs par un cérémonial adapté : S'inspirer éventuellement du cérémonial des préparations militaires de la Marine nationale (PMM) : Remise du fanion en début de cycle et remise des diplômes en fin de cycle (cérémonies publiques en présence d'autorités civiles et militaires)	
Alimentation	Séances à partir de 14H00 pour éviter le déjeuner et ses contraintes de coût/organisation	
Statut/Assurances	Donner aux cadets le statut de membres du club sportif et artistique de la défense CSAD (créer une section cadets au sein du CSAD de l'unité d'accueil, financer les cotisations) Autre solution moins souple mais plus efficace : créer une association locale spécifique de soutien aux cadets ? Cette association locale pourrait être fédérée à différents niveaux (départemental, académique et régional) voire s'intégrer dans une fédération nationale (agrée par MINDEF) Demander une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile	
Encadrement	Encadrement par : - Des militaires volontaires sous différents statuts : militaires d'actives (au moins un pour assurer la fonction d'officier de marque au sein de l'unité militaire), réservistes locaux à la jeunesse et l'égalité des chances (RLJC), réservistes citoyens, réservistes opérationnels - Des enseignants de collège volontaires hors temps scolaire (valorisation compétences des RDE), décharge horaire d'enseignants bénévoles (à valoriser par palmes académiques ?) - Les anciens cadets motivés et volontaires (à valoriser dans cadre BAFA ?) - Adultes volontaires parmi les parents	
Rémunération	Pas de rémunération prévue à ce stade	
Transport	Par moyens militaires (voir le problème de l'assurance avec GSBdD local) Par moyens civils (assurer le financement avec partenaires ou dons)	
<b>PROGRAMME ET ACTEURS</b>		
Conception du programme : centralisée versus décentralisée	- Dans un premier temps donner un objectif clair et précis aux unités et les laisser concevoir la formation. - Envisager par la suite la réalisation centralisée de cours (mallette pédagogique du type mallette JDC ?) - Intérêt d'une validation du programme par le recteur ?	
Objectifs	- Réduire la fracture entre Nation et sa jeunesse (jeunes cadets portent témoignage par leur comportement, servent de référence par la suite dans leur milieu) - Créer du lien Armées-jeunesse (faire découvrir les armées à la jeunesse)	

<b>Contraintes</b>	<b>Solutions possibles</b>	<b>Commentaires</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le civisme (participer formation citoyen, assurer la connaissance des institutions, du pacte républicain),</li> <li>- Améliorer la cohésion sociale (lutter contre individualisme, la récupération communautaire)</li> <li>- Participer au développement de l'esprit de défense (convaincre de la nécessité d'une défense)</li> <li>- aide au recrutement (répondre à une demande des jeunes qui veulent connaître les Armées avant âge préparation militaire)</li> <li>- Travailler sur les valeurs : Fierté d'être cadet, exemplarité, loyauté, respect, intégrité, altruisme</li> <li>- Travailler sur la confiance en soi et le dépassement de soi : effort, cohésion, esprit d'équipe, leadership, capacité d'initiative de décision, accomplissement ...</li> </ul>	

## ANNEXE n°12 – Fiche « Témoignages de cadets de la Défense »

*Rapportés par le Commandant (R) Gérard L.*

---

*« Bonjour Monsieur,*

*Je fais suite à votre courrier concernant mon parcours "cadets de la défense" au cours de l'année scolaire 2011\2012 à la base 105 d'Évreux.*

*Je garde un très bon souvenir de cette expérience dont j'ai pu faire partie.*

*A mes yeux, ce programme a rempli ses missions avec succès. Outre la pratique d'une activité sportive, "les cadets de la défense" permettent de sensibiliser vivement les jeunes aux devoirs du citoyen français. La découverte du système militaire français ainsi que la participation aux cérémonies officielles (le 11 novembre en uniforme) m'ont permis de me familiariser avec les devoirs et les missions des militaires français.*

*Mais aujourd'hui avec le recul, je perçois également ce dispositif comme un moyen d'échange et de mixité entre des jeunes collégiens qui n'auraient peut-être jamais eu l'occasion de se rencontrer, de débattre ensemble autour de questions civiques et de former un groupe engagé pendant un an.*

*Après un baccalauréat scientifique au lycée Senghor, je suis à ce jour en deuxième année de classe préparatoire littéraire au lycée Jeanne d'Arc à Rouen. J'ai été acceptée pour partir étudier un an en Allemagne l'année prochaine dans le cadre de programme Erasmus et je me réjouis d'avance de cette nouvelle expérience.*

*J'espère avec joie que mon témoignage vous sera utile et je reste à votre disposition pour toute autre question.*

*Cordialement.*

*Cadets de la défense 2010/2011 »*

\*\*\*\*\*

*« Commandant,*

*L'expérience du parcours Cadets de la Défense sur votre base aérienne a été bénéfique pour moi. Je retiens de cette aventure des moments de cohésion de groupe, de la rigueur, une certaine idée d'appartenance à un corps et la fierté d'avoir célébré le 11 Novembre en présence de Madame la Préfète.*

*Au-delà de ce ressenti, je retiens les bons moments de partage et de découverte du monde militaire (visite des avions, découverte du tir, camps à la fin du séjour...).*

*Cela reste une expérience valorisante, portée sur mon curriculum vitae, qui a su très certainement attirer l'attention de mes recruteurs lors de mes recherches de stages et de contrats étudiants car gage d'une certaine forme d'engagement.*

*Aujourd'hui, je suis en Licence Ressources Humaines en alternance chez Aptar Pharma au Vaudreuil. J'ai pour projet de continuer mes études vers un Master.*

*En vous remerciant,*

*Bien Cordialement.*

*Sophie »*

\*\*\*\*\*

*« Monsieur,*

*Je m'appelle capucine, j'ai 17 ans et j'ai participé au programme « cadets de la défense » durant la promotion 2013/2014. Je garde de cette expérience un très bon souvenir, ce parcours m'a beaucoup appris et je suis très heureuse d'avoir pu avoir une expérience si jeune au sein de l'armée. En effet je garde en particulier un très bon souvenir d'une balade dans les airs à bord d'un Transal, d'une visite à l'Assemblée nationale ou encore des très nombreuses activités en tout genre que nous faisons le mercredi après-midi.*

*Ce programme m'a beaucoup apporté et j'ai d'ailleurs comme projet d'être réserviste l'année prochaine. Je suis actuellement en terminale S et je vais l'année prochaine faire du droit et j'espère pouvoir parallèlement entreprendre être réserviste pour pouvoir poursuivre mon expérience dans l'armée.*

*Cordialement,*

*Capucine »*

\*\*\*\*\*

*« Monsieur,*

*Suite à votre courrier je vous fais part de mes souvenirs dans votre institution.*

*Les cadets m'ont vraiment marquée j'en garde un très bon souvenir je ne regrette pas du tout d'avoir fait cette expérience qui m'a permis de découvrir le monde de l'armée mais aussi l'esprit d'équipe, la cohésion, le respect des autres...*

*Suite à cela j'ai passé le concours de gendarme adjoint volontaire en 2015 malheureusement je l'ai loupé.*

*Actuellement je travaille à TE CONNECTIVITY (anciennement Deustch) en intérim.*

*Cette année j'ai donc encouragé ma petite sœur à vivre elle aussi cette expérience elle est actuellement dans les cadets de La Défense 2016/2017*

*Cordialement,*

*Maëlys »*

*« Commandant,*

*Ce fut avec grande surprise que j'ai lu votre courrier, et avec grand plaisir que je vous réponde. Nous étions une belle promotion, et c'était vraiment une incroyable expérience.*

*Participer à ce programme m'a été plus que bénéfique. En effet j'ai eu le privilège d'intégrer la base 105 et d'en voir tous les aspects et services qu'elle renferme. Accompagnée d'une équipe pédagogique de choc et des intervenants militaires extraordinaires (le capitaine Y entre autre ainsi que les réservistes ...) je ne garde qu'un souvenir magique. J'espère que ce programme existe toujours et qu'il continuera d'exister.*

*Depuis j'ai eu mon brevet avec mention ainsi que mon BAC économique et social avec mention assez bien. Et maintenant je suis en 2ème année de DUT Techniques de commercialisation à l'IUT d'Évreux.*

*Merci pour ce courrier, je vous souhaite une bonne continuation.*

*PS : Si un jour vous avez besoin d'un témoignage sur ce programme ou autre ce serait avec plaisir et honneur que je répondrais présente.*

*Bien cordialement,*

*Yamina »*

\*\*\*\*\*

*« Bonjour,*

*Je suis Kelly et j'ai effectué le parcours "Cadets de la défense" en 2013/2014.*

*Suite à votre courrier, je tiens à vous faire partager mes sentiments sur l'expérience.*

*Personnellement j'ai apprécié ce parcours et principalement le camp de 4 jours au mois de juillet sur la base 105. N'étant pas une grande sportive, j'étais surtout intéressée par la découverte du monde de l'armée et les visites. Le programme m'a permis de renforcer ma culture générale.*

*Ce stage est également enrichissant sur le plan humain et j'en garde un bon souvenir.*

*Je suis actuellement en Terminale économique et sociale au lycée Aristide Briand. J'ai récemment dû faire une lettre de motivation pour intégrer Sciences Po Paris à la rentrée 2017. Je n'ai pas manqué de mentionner cette expérience unique. J'ai d'ailleurs été dispensé d'épreuves écrites. Je passerai un entretien oral au mois de mai.*

*Je tiens à vous remercier de m'avoir permis d'intégrer le groupe des Cadets.*

*Cordialement,*

*Kelly »*

## ANNEXE n° 13 : Textes

Protocole interministériel 2016

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, 2016

Rapport parlementaire Mme Marianne DUBOIS ET M. Joaquim PUEYO,

Lettre de mission DSNJ, point Presse GGA PONTIÈS

Rapport CAJ 2006-2007 « Les cadets des armées »

Articles L62 et L115-2 du code du service national

INSTRUCTION N° 20 relative à l'organisation et à la conduite des périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale de la marine nationale, mai 2016. Insigne préparation militaire marine

Directive EMA cadets, 2009-2010

Synthèse cadets CAYLA. Bilan Cadets, PEC, 2014

### **Fiches pratiques**

Déclinaison départementale Cadets de la défense, Var. Compte rendu ouverture centres cadets du Var.  
Projet cadets du Var Charte du partenaire des cadets de la défense du Var, Procédure financière Var,  
Projet cadets de la défense du Var

Cadets Évreux, Diplôme cadets Évreux. Cadets de la défense, Évreux, Vincent breton

Étude des obstacles du dossier cadets. Création d'un centre de Cadets de la défense Actions à mener et solutions génériques

40<sup>ème</sup> RT, compte rendu cadets 2014

Dossier d'inscription, cadets de Narbonne

Note sur les cadets de Carcassonne, DRIMM

Cadets de la gendarmerie, Association cadets de la gendarmerie nationale de l'Isère, Auvergne Rhône Alpes cadets gendarmerie

Présentation stage Jeunes comité Thouars

Fiche sélection cadets de la République

Les cadets de la BMPP

Présentation stage Jeunes comité Thouars

Fiche sélection cadets de la République

# LISTE DES RÉCENTS TRAVAUX PUBLIÉS

## PAR LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE

### Session 2015-2016

- Quelles actions à mener pour favoriser l'Esprit de défense et la connaissance du monde de la défense (armées, industrie, etc) en direction des jeunes futurs cadres de la Nation.
- Les zones de faible implantation militaire (hors gendarmerie) : comment y entretenir une relation armées-jeunesse vivante et féconde ?
- La réserve citoyenne au service du lien armées-jeunesse : quelle ambition, quel rôle et quelle organisation pour quelles missions ?

### Session 2014-2015

- Communication de la défense envers les jeunes
- Une plus grande synergie entre les acteurs du lien armée-Nation
- Un nouvel élan pour les journées sports-armées-jeunesse

### Session 2013-2014

- Contribution de la défense à la politique d'intégration
- Les préparations militaires, la réserve opérationnelle et les jeunes
- Modes d'action et de rayonnement de la Commission armées-jeunesse

### Session 2012-2013

- La patrie: quelle signification pour la jeunesse d'aujourd'hui ?
- Les jeunes en situation de difficulté ou des zones urbaines sensibles et les armées

### Session 2011-2012

- Défense et service civique
- Promouvoir la résilience chez les jeunes
- Contribution de la défense à l'insertion des jeunes en difficulté

### **Session 2010-2011**

- La réserve citoyenne des jeunes
- Symbolique tradition, cohésion nationale

### **Session 2009-2010**

- Le rôle social des armées

### **Session 2008-2009**

- La reconversion des jeunes en contrats courts
- Scolarité partagée

### **Session 2007-2008**

- Égalité des chances, reconnaissance des savoir-être
- Les attentes des jeunes en matière d'autorité

### **Session 2006-2007**

- Les cadets de la défense
- La formation en alternance dans les armées